

le secteur public en négociation

C'en est fait des diplômes des cégépiens

par Claude VAILLANCOURT

C'en est fait, dans les circonstances actuelles, de la valeur des diplômes d'enseignement collégial de l'année scolaire 1975-1976.

Autant chez les enseignants que chez les directions scolaires, on s'attend pour n'émettre aucun certificat qui n'attesterait pas la valeur certaine des connaissances académiques requises pour postuler un emploi ou s'inscrire à des études supérieures.

Les deux clans s'accordent aussi pour dire que la seule solution à ce problème majeur occasionné par les multiples débrayages déclenchés par l'impasse du renouvellement des contrats de travail consiste à une période de récupération académique.

Mais le désaccord apparaît sur le temps et les moyens qui amèneront professeurs et étudiants à se retrouver les manches et à entreprendre la période de récupération.

Pour les autorités collégiales, les

plans de récupération doivent débiter dès maintenant. Chaque collège a un programme spécifique d'établissement, appliqué selon sa conception, assurera la validité de la session.

Pour les membres du corps professoral, "la récupération doit faire l'objet d'une négociation provinciale. Les plans de récupération ne devraient pas être, dans la poursuite des objectifs de cours, très différents d'un CEGEP à l'autre. La récupération ne sera aussi possible que dans le cadre d'une perspective de règlement négocié de la convention."

Hier, quinze CEGEP avaient terminé leur calendrier de récupération scolaire original et étaient rendus à la période de mise en oeuvre du plan de récupération.

Dans 10 des 15 CEGEP, la récupération s'effectuait normalement alors que dans les cinq autres, le plan rencontrait certaines résistances.

Les quelque 30 autres collèges

atteindront la période de récupération au cours de la semaine qui vient. Les professeurs, tant de la CSN que de la CEQ, ont annoncé qu'ils n'y participeraient pas et qu'ils se tiendront plutôt en disponibilité.

Selon un relevé syndical, il s'est perdu, en moyenne, plus de 20 jours de classe dans les CEGEP et les écarts significatifs à la moyenne sont nombreux.

"La situation actuelle de l'enseignement collégial exige un règlement rapide aux tables de négociations soutient la présidente de la Fédération nationale des enseignants québécois, Mme Francine Lalonde. Les parties doivent retourner aux tables de négociations avec le mandat de négocier. C'est la seule solution."

"Les offres patronales sont définitives et la recommandation des exécutifs syndicaux de les rejeter n'y changera rien", rétorque M. Robert Diamant, coordonnateur patronal de la négociation à cette table.

Il n'est pas question pour le ministère et la Fédération des CEGEP de retourner aux tables "à moins que les syndicats veulent entreprendre des pourparlers sur la base des offres patronales et dans le cadre de celles-ci", note, en substance, le coordonnateur de la table patronale.

Bref, c'est l'impasse complète.

Chacun des groupes vante le mérite de ses propositions; chacun soutient que sa position correspond au mandat accordé par ses effectifs.

Dans le groupe CSN, les résultats de 27 assemblées étaient connus hier. Un seul syndicat avait accepté les offres, l'ensemble les ayant rejetées dans une proportion de 80 pour cent environ. Le taux de participation au vote était de plus de 55 pour 100.

La partie patronale dénonce ce taux de participation qu'elle juge faible.

Elle reproche aussi aux dirigeants syndicaux d'avoir fait tenir le vote uniquement sur les clauses normatives.

Il est peu probable de croire à une reprise des pourparlers avant la fin du moratoire déclenché par le Front commun.

Offres améliorées

Par ailleurs, dans les autres secteurs en négociation la situation n'a guère évolué, au cours des dernières heures.

Notons que l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires demande au ministre de l'Éducation et à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec de présenter immédiatement des offres améliorées au Front.

"Cela permettrait aux syndicats de constater qu'il y a, de la part de la partie patronale, un effort suffisamment significatif pour permettre d'en arriver à un règlement négocié", soutient l'association.

Le groupe de directeurs a émis cette recommandation à l'unanimité de ses membres.

L'organisme considère que le moratoire décrété par le Front est une occasion privilégiée de solutionner le conflit actuel, par voie de négociation.

Notons, en dernier lieu, l'importance de la journée d'aujourd'hui, sur le plan de l'évaluation syndicale de la trêve.

Ce matin, dès huit heures, les membres du comité de stratégie étaient en réunion.

Ce soir, ce sera au tour du comité de liaison de l'intercentrale à délibérer.

Les dirigeants de la CSN, de la FTQ et de la CEQ élaboreront sur les suggestions à formuler au conseil d'orientation du Front dont une réunion est prévue, en fin de semaine.

Ce sera à cette occasion qu'on décidera du sort de la négociation et des moyens d'action à utiliser.

Poursuite relative à la loi 23 rejetée à Sept-Iles

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil



Me Robert Lemieux...et de une...

SEPT-ÎLES — Le juge Raymond Beaudet, de la cour provinciale, a annulé et cassé, hier, la plainte portée par le ministère public contre le Syndicat de l'enseignement du Nord, à la suite du débrayage survenu le 13 avril, deux jours après l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi 23 sur le maintien des services de l'enseignement.

La plainte entière logée contre le syndicat est affectée de vices de fond, ne saurait permettre l'administration d'une preuve précise, et est invalide, écrit le juge Beaudet en ajoutant que le syndicat n'était pas mis en état de répondre à des allégations aussi vagues, compor-

tant un nombre indéfini d'infractions.

Ce syndicat d'enseignants de la Côte-Nord était accusé d'avoir usé de manœuvres en vue de provoquer l'absence aux cours d'enseignants, d'élèves ou de salariés visés par la loi 23, et de ne pas avoir pris les moyens appropriés dans les écoles de la région du Golfe pour amener ses membres à obtempérer à cette loi.

Dans son jugement de 21 pages, M. Beaudet reproduit certaines dispositions de la loi des poursuites sommaires, puis abondamment dans la jurisprudence et dans le droit pénal canadien, mais s'en prend surtout à la rédaction de la plainte et de la précipitation dans laquelle elle fut écrite.

Le premier chef d'accusation est vicié parce que multiple et contraire à une disposition de la loi des poursuites sommaires. Le second est rédigé "en termes obscurs" mais "paraît dépasser les limites fixées par la loi".

Le juge Beaudet ne ménage pas ses observations ni ses conseils: "...il faut conclure que cette dénonciation a été rédigée avec précipitation le jour même où l'infraction a été commise. Une pareille précipitation se concilie difficilement avec une saine administration de la justice".

Et au ministère public, le juge Beaudet dit "qu'il aurait pu se donner le temps d'instituer une

brève enquête et de formuler des plaintes précises conformément aux règles de notre droit, qui sont toujours en vigueur".

Au lieu de viser plusieurs groupes et individus, le ministère public pouvait se contenter, dans l'esprit du juge Beaudet, d'établir une preuve d'infractions à l'endroit d'une ou de quelques personnes, et alors pouvoir obtenir les sanctions prévues par la loi.

Evidemment, le procureur du Syndicat de l'enseignement du Nord, Me Robert Lemieux, jubilait, hier après-midi, voyant dans ce premier jugement de la sorte depuis l'entrée en vigueur de la loi 23, une véritable rebuffade au gouvernement pour ses multiples plaintes

portées en série. "Il y en a au moins un qui a compris", a lancé Me Lemieux en saluant le jugement Beaudet.

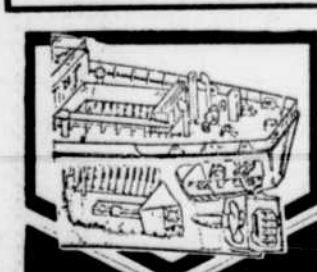
D'autre part, Me Jean Blouin, de Baie-Comeau, autorisé par le procureur général à porter les plaintes, a dit ne pas vouloir anticiper et il attendra des instructions du ministre de la Justice avant de faire quoi que ce soit de nouveau, comme porter la cause en appel par exemple.

Jusqu'à hier, les motions présentées pour la cassation de plaintes logées en vertu de la loi 23 ont été rejetées, les juges accordant plutôt des motions pour faire détailler les accusations.

BENNE BASCULANTE
POUR CAMIONS
1/2, 3/4, 1 TONNE



QUICK DUMPER
4200, boul. Hébert,
Ancienne-Lorette, Québec.
Tél.: (418) 872-8484
Claude Bolduc, agent



MECANIQUE DE MARINE

- Mécanique générale
- Réparation de bouilloires
- Soudure générale
- Fabrication et réparation de remontées mécaniques de tous genres

CONSULTEZ DES EXPERTS

SERVICE JOUR ET NUIT

Tél.: 833-5220



COMMENT ÉVITER LES OPÉRATIONS INUTILES

Il est stupéfiant de constater combien de gens consentent à une intervention chirurgicale sans demander si elle est vraiment indispensable. Un livre récemment publié estime pourtant à 25% la proportion d'opérations inutiles au Canada et aux États-Unis. Mais comment éviter de se faire opérer à la légère? Dans Sélection du Reader's Digest de mai, vous trouverez cinq conseils de bon sens qui vous y aideront. Voyez quelles sont les interventions qui figurent en tête de liste parmi les opérations souvent superflues et pourquoi il est dans votre intérêt de demander l'avis d'un autre praticien avant d'accepter la solution chirurgicale. Achetez Sélection de mai aujourd'hui même.

REPARATIONS ET RETOUCHES
aux vêtements
de toutes sortes. Spécialités:
CUIR • SUEDE • FOURRURE

ATELIER DU TAILLEUR
PLACE LAURIER Mezzanine 681-9729
PLACE LAURIER Village Normand 688-9574
LE ROUSSILLON 2970, chemin Ste-Foy 651-7769

À MONTRÉAL le meilleur hôtel au meilleur prix

Simple et de bon goût, l'hôtel Sheraton-Mont-Royal a tout pour vous plaire. Vous apprécierez sa cuisine recherchée. Le tarif des chambres est raisonnable. C'est l'endroit idéal pour offrir un banquet ou tenir une réunion. Pour réserver, téléphonez sans frais à 1-800-261-9393

Hôtel Sheraton-Mt. Royal
LES AUBERGES & MOTOR INNS SHERATON
1455 RUE PÉEL, MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 1T5

SOUS-AGENTS DEMANDÉS

POUR LA VENTE DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

POUR INFORMATIONS: Edward Barnard 692-3000

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES COURTÈRES EN VALEUR MOBILIÈRE
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
2, AVENUE CHAUVEAU, QUÉBEC 692-3000
SUCCURSALE: 800 PLACE VICTORIA, MONTRÉAL

Quand on a les moyens

On a le V.S. à \$13.45
le V.S.O.P. à \$15.95
et le Napoléon à \$37.25

COURVOISIER
COGNAC

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon
Représenté par la compagnie
J. M. Douglas International

Un modèle de la majorité silencieuse cité au parlement

par Claude VAILLANCOURT

Vous connaissez Placide Lampron?

Jusqu'à hier, c'était le par-

fait modèle des éléments qui composent la "majorité silencieuse" au Québec.

Discret comme pas un, dévoué à sa noble tâche qui est

de former les dirigeants de demain, Placide attendait, depuis un bon moment, qu'on reconnaisse finalement son mérite.

Après tout, 25 années d'en-

seignement, ça doit se célébrer. Peu importe si on n'offre pas une montre en or, pourvu, au moins, qu'on en souligne le fait.

Le grand jour allait finalement arriver quand le gouvernement de Robert Bourassa, sous le prétexte de rétablir la paix scolaire et de sauver l'année académique des étudiants, adopta, en pleine période de négociations, une loi devenue maintenant célèbre, celle qui porte le numéro 23.

Placide décida de s'y sou-

mettre; son syndicat n'en fit pas autant.

Mal lui en prit.

Dans une lettre recommandée, Placide Lampron, 95, rue Lobb, à Valleyfield, fut informé que son attitude, dans le conflit actuel, avait mis son syndicat "dans l'obligation de retirer (son) nom de la liste des personnes fêtées pour (leurs) 25 ans d'enseignement".

Déçu comme il ne l'a jamais été, Placide fit part de sa désolation au député de sa circonscription, Gérard Cadieux.

Comprenant la peine qu'il éprouvait, celui-ci souleva le cas, hier, à l'Assemblée nationale, lors de la période de questions réservées aux députés.

"C'est un autre exemple du pourrissement du climat social", constata Jean Bienvenue, ministre de l'Éducation.

"Cette lettre, poursuivait-il, en remerciant le député de la lui avoir fournie, s'ajoute à une liasse de documents de plus en plus nombreux qui, chaque jour ou à peu près, me parviennent d'ensei-

gnants et d'autres syndiqués, victimes de manoeuvres so-disant démocratiques de certains syndicats qui versent des larmes sur les prétendues atteintes à la démocratie et à la justice de la part du gouvernement et des autres parties patronales."

Le ministre ne put alors s'empêcher de faire appel "au bon sens des Québécois, à ce bon sens qui était le lot de ceux qui nous ont précédés, de ceux qui nous ont faits".

Et, du même souffle, le

ministre a salué, dans les galeries du parlement, des gens "qui avaient et qui ont toujours" cette notion du bon sens, soit "ma tante Berthe et le club de l'âge d'or qui l'accompagne".

Placide peut maintenant se consoler! Même s'il n'est pas l'objet d'une petite fête que pourrait organiser le ministre lui-même, ainsi que le voudrait son député, son mérite a été reconnu; il restera gravé dans l'histoire, par l'intermédiaire du journal des débats, par la reconnaissance apportée par le nouveau même de Berthe Lussier.

Nordet: commissaires et enseignants sont unanimes à rejeter une offre de l'Etat

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La commission régionale du Golfe et le Syndicat de l'enseignement du Nordet ont fait l'unanimité, hier, pour qualifier d'inaacceptable une offre gouvernementale déposée la veille à la table provinciale des négociations et qui prévoit le versement d'une allocation de rétention de 8 pour cent pour les quelque 475 enseignants de l'élémentaire et du secondaire, de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Dans ce premier texte écrit déposé sur la table des enseignants relativement aux allocations devant compenser pour les disparités régionales, il est aussi question d'indexer des allocations à partir de l'indice des prix à la consommation.

Les offres initiales reconduisaient les clauses du décret qui tenait lieu de contrat de travail. Cette nouvelle offre contient, selon les explications de la partie patronale, les mêmes dispositions que la convention collective des policiers.

M. Léopold Lavertu, directeur général de la régionale

du Golfe, ne souscrit pas à cette offre qui, selon lui, maintient un écart qui défavorisera maintenant les enseignants des villes nordiques de Gagnon, Schefferville, Fermont, Havre-Saint-Pierre et les villages de la basse Côte-Nord.

Les enseignants célibataires vivant dans ces régions isolées touchent déjà une allocation annuelle de \$946, et les enseignants mariés reçoivent \$1.350. Pour M. Lavertu, une telle prime de 8 pour cent devrait au moins être offerte à l'ensemble des enseignants de la commission scolaire, sans réduire les allocations déjà consenties.

Pour M. Paul-Emile Giguère, du Syndicat de l'enseignement du Nordet (SEN) cette offre "ridicule" ne règlera pas le problème des disparités régionales et risque d'accentuer le roulement de main-d'œuvre dans les villes isolées du Nouveau-Québec.

M. Giguère réitère les revendications des enseignants et en même temps celles du Front commun régional: une allocation d'éloignement de 10 pour cent du salaire moyen versé dans la fonction

publique à Montréal, une allocation pour compenser pour le coût de la vie plus élevé, et des primes d'isolement variant de \$2,328 à \$3,320 par année.

Le Front commun demande aussi que des frais de déménagement soient couverts, et que les employés des secteurs public et parapublic aient des facilités pour leur perfectionnement.

L'allocation de rétention fut d'actualité en 1974-75 alors que la régionale du Golfe avait décidé, au lendemain d'une essoufflante campagne de recrutement de professionnels du monde de l'éducation, d'accorder une telle allocation de l'ordre de 6 pour cent à ses travailleurs. Le ministère de l'Éducation ne l'a finalement jamais reconnue et ce sont les contribuables de la région qui ont dû absorber la note de quelque \$330,000.

Cette année, les commissions scolaires et le Syndicat de l'enseignement du Nordet, qui réunit plus de 1,500 professeurs sur la Côte-Nord, se disent bien résolus à faire reconnaître dans les faits ce principe des disparités régionales qui alimentent les conversations depuis une dizaine d'années.

Faites connaissance
avec Biotherm
et passez l'été
en beauté



Biotherm c'est avant tout des produits bienfaisants formulés pour vous aider à conserver un épiderme sain et une carnation naturelle. Nous vous proposons ici les Crèmes colorées du jour. Des crèmes de base légèrement teintées qui sont également des crèmes de soins précieuses puisqu'elles renferment du plancton thermal.

"Dorée 1", claire et douce pour peaux sèches normales ou peaux grasses.

"Dorée 2", chaude et ensoleillée pour peaux sèches, normales ou peaux grasses. 1.42 oz

7.75 ch.

"Crème A.R." à base de plancton thermal aide à combattre la rétention d'eau et les amas gras.

3 9/10 oz 14.50

7.58 oz 25.00

"Anti-peau sèche", crème super hydratante

qui aide à prévenir le dessèchement et la dévitalisation de la peau. 1 3/4 oz

7.95

Et ne manquez pas l'offre-prime! A l'achat de 10.50 ou plus de produits Biotherm, vous recevrez sans frais supplémentaires un magnifique fourre-tout en grosse toile très pratique pour l'été.

Eaton, Place Ste-Foy (216)
Venez ou téléphonez 653-9331

EATON



PRIX SPECIAUX à l'occasion de l'ouverture du 3^e UNIVERS DECOR DU CARREFOUR CHARLESBOURG

LAMPE CINÉMA MONTAGE NON INCLUS EMPORTEZ-LE POUR \$49.95	CHAISE MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$35.00	RANGEMENT MURAL BLANC - ORANGE JAUNE MONTAGE NON INCLUS EMPORTEZ-LE POUR \$53.95	TABLE BLANC MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$29.95	CHAISE CAPRI NATUREL - BRUN - JAUNE - VERT MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$59.00
CHAISE SECRÉTAIRE VERT - ROUGE - JAUNE - BLANC MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$55.00	CHAISE BRUN - VERT JAUNE - ROUGE MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$69.00	CHAISE ABETINA VERT - ROUGE - JAUNE - MOTIFS 2 COULEURS MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$69.95	CHAISE BRUN - VERT JAUNE - ROUGE MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$69.95	CHAISE BRUN - VERT JAUNE - ROUGE MONTAGE INCLUS PRIX LIVRE \$69.95

UNIVERS DECOR INC.
boutique

3070, chemin St-Louis, Ste-Foy, 658-0664
563, rue Trans-Canada, St-David, Lévis, 837-3604
8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg 828-9991
(carrefour Charlesbourg)

N.B. Des prix spéciaux que vous retrouverez dans nos 3 magasins.

Saint-Michel-Archange: c'est au stade des plaidoiries

par Jean-Claude RIVARD

Le syndicat des employés et les cinq chefs syndicaux de l'hôpital Saint-Michel-Archange de Beauport pourraient bien être fixés sur leur sort d'ici la fin de semaine.

A la suite de la décision rendue par le juge Gabrielle Vallée de ne pas scinder en deux parties son jugement sur le degré de culpabilité des accusés et les sanctions dont ils sont passibles, on a immédiatement amorcé le stade des plaidoiries.

Au nom du procureur général, tout autant qu'au nom des administrateurs de cette institution québécoise pour déficients mentaux, Me Benoît Mailloux a réclamé la condamnation des intimés pour outrage au tribunal. Il a fait valoir que, selon la preuve déposée depuis un jour et demi, ni le syndicat, ni ses dirigeants n'ont fait quoi que ce soit pour empêcher une désobéissance collective, à une ordonnance d'injonction émise, le 29 avril, par le juge Paul-Etienne Bernier. Me Mailloux a plaidé qu'aucun d'eux n'a fait quoi que ce soit pour inciter les employés en grève à quitter les lignes de piquetage, à reprendre le travail, à s'abstenir surtout de participer à ce vote pris au cours d'une assemblée syndicale tenue le 30 avril, qui a décidé de passer outre à l'injonction, par une majorité de 93 voix sur cent.

L'avocat gouvernemental a plus spécialement argumenté sur la portée de la décision

de la Cour suprême du Canada dans l'affaire "United Fishermen" où il fut statué que le seul fait pour un syndicat, ou des officiers syndicaux, d'accepter un recours aux urnes pour savoir si l'on doit enfreindre une injonction ou pas, constitue, déjà, en soi, un outrage au tribunal.

La partie syndicale, représentée par Mes Clément Richard et Marcel Dumas, devait se présenter ce matin, devant le juge, pour faire valoir à son tour son propre point de vue, en réclamant l'acquiescement et la libération des intimés.

L'injonction avait été demandée en vertu de l'article 99 du Code du travail, concernant l'exercice du droit de grève dans le secteur public: les employés de l'hôpital Saint-Michel-Archange avaient vu leur droit de grève suspendu pour une période de 80 jours, pour des motifs d'urgence et de danger pour la sécurité publique.

Comme l'a admis, en contre-interrogatoire, M. Léopold Beausoleil, directeur général de l'institution, l'exercice illégal du droit de grève avait été déclenché par les retards notés dans les

négociations de l'Etat et du Front commun pour le renouvellement de nouvelles conventions collectives.

Témoignant lui-même pour le compte de la poursuite, M. Beausoleil a décrit la situation alarmante qui a prévalu, à Saint-Michel-Archange, pendant les journées des 29 et 30 avril. Il a notamment

parlé de l'anxiété créée chez les malades par des changements subis dans le personnel; la présence d'un personnel d'urgence non entraîné et nettement insuffisant pour leur prodiguer les soins habituels. Il a parlé d'assaut sur une infirmière et d'un suicide même. Les préjudices subis par les malades, il les a substantiellement énumérés

comme suit: malades grabataires ou incontinents non adéquatement soignés, problèmes d'alimentation, suspension de médicaments, etc...

De leur côté, les chefs syndicaux, notamment la présidente Huguette T. Genest, ont révélé que la décision de tenir une assemblée syndicale, le matin du 30 avril, a été

le résultat d'une consultation collective et spontanée, sur les lignes de piquetage.

De même, le vote ordonnant de passer outre à l'injonction a été le résultat d'une décision spontanée de l'assemblée générale des syndiqués, réputée comme étant une instance suprême en droit syndical. Mme Trem-

blay a juré n'avoir rien recommandé et n'avoir tout simplement assisté qu'à la compilation des bulletins de vote, et à leur révision, le lendemain. Elle a précisé, en se disculpant, que le vote d'une assemblée générale est à ce point important qu'il peut, souvent, renverser les recommandations mêmes d'un conseil exécutif.

Les chefs syndicaux ont soutenu que les résultats du vote reflètent les instructions mêmes reçues du Front commun, ces dernières encourageant les syndiqués à poursuivre les moyens de pressions d'usage, en cas d'injonction, tel qu'édicte sur un communiqué qui fut publiquement lu à l'assemblée du 30 avril.

Entente au Journal de Montréal

MONTREAL (PC) — Une entente de principe est intervenue au Journal de Montréal, hier après-midi, et les 129 membres du syndicat seront appelés à la ratifier dès demain, comme le recommande le comité de négociations syndical.

Si l'entente est acceptée, dit M. Daniel Rioux, vice-président du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (CSN), tant les employés de bureau que les journalistes et les photographes du quotidien jouiront de conditions de travail comparables à celles des autres entreprises de presse du Québec.

L'entente fait suite à sept jours de négociations intensives, à raison d'une vingtaine d'heures de travail par jour. Amorcée mercredi dernier, cette ronde de négociations fut marquée, lundi soir, par un mandat de grève donné au comité de négociations syndical par l'assemblée générale des syndiqués qui votèrent à 96 pour cent en faveur de ce mandat.

Le comité de négociations préféra tenter une ultime démarche avant de mettre son mandat à exécution et une entente de principe intervenait hier à 17 heures.

Menace de grève chez Eureka de Thetford

Le Syndicat des employés d'entretien d'édifices publics de la région de Thetford (CSN), qui représente les salariés à l'emploi de "Maintenance Eureka Limitée", a rejeté en assemblée générale les dernières offres patronales et a voté à 97 pour cent pour le déclenchement de la grève, le 24 mai.

L'assemblée générale s'est tenue le 8 mai. La dernière convention est échue depuis le 31 décembre 1975.

Les points en litige sont: les salaires, l'assurance-salaire, la rémunération des vacances, les heures de travail pour les femmes, les congés de maladie, les primes de soir et de nuit.

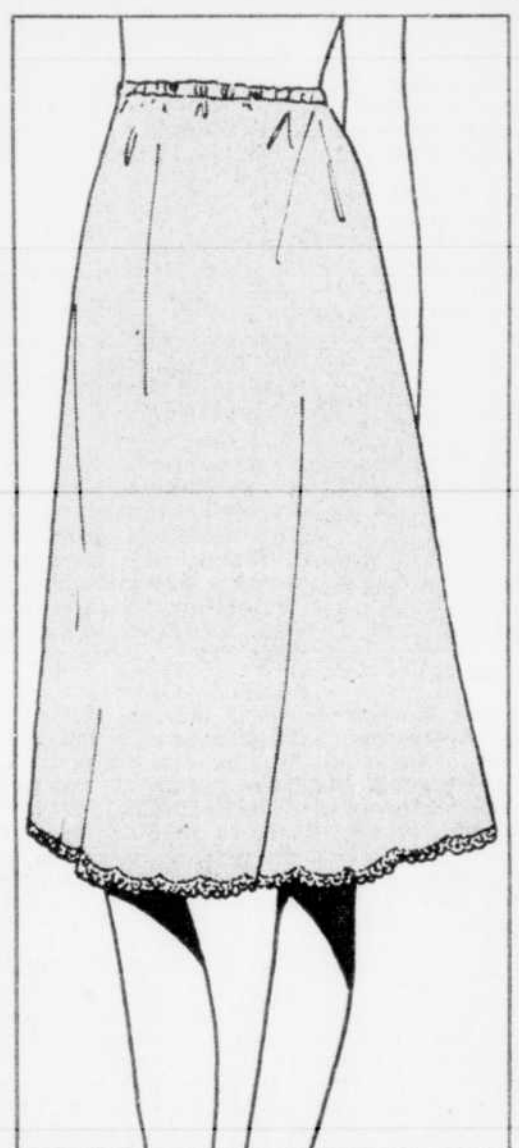
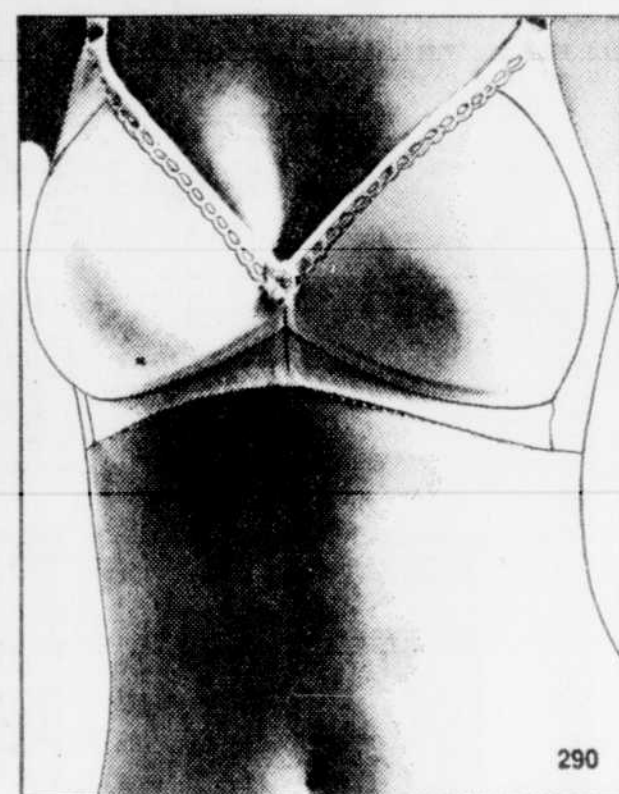
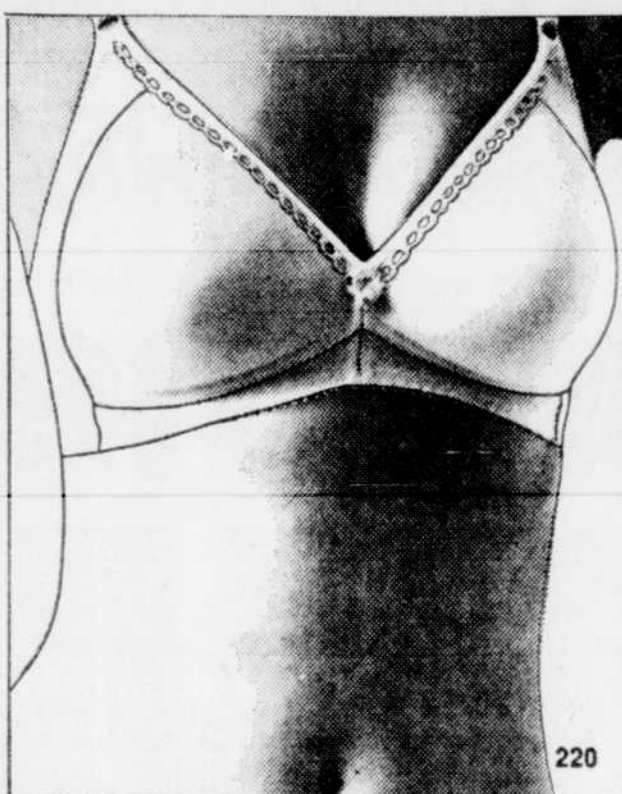
Un coin de France fleurit au cœur de la métropole.

Des raffinements qui s'inscrivent dans la meilleure tradition hôtelière française. Le confort et l'efficacité des plus grands hôtels d'Amérique. L'hôtel Meridien Montréal sera le grand hôtel de Montréal. Une partie du Complexe Desjardins.

HOTEL MERIDIEN MONTREAL

Un des hôtels d'Amérique dans le monde

20% d'escompte sur ces vêtements très féminins de forme naturelle



Style 220

Un soutien-gorge sans couture, légèrement ouatiné, très léger, confortable, il vous donne une ligne très naturelle. Grandeurs A-B-C 32 à 36. Blanc ou beige.

Rég. 8.50

6⁷⁹

Style 290

Vous porterez avec joie ce soutien-gorge à bonnets naturels, entièrement rembourrés. En jersey sans couture, avec dos extensible en lycra pour plus de confort. Grandeurs A-B 32 à 36. Blanc ou beige.

Rég. 10.50

8³⁹

Style 420

Le soutien-gorge léger et doux avec bonnets sans couture, qui vous permet de vous libérer d'une façon naturelle. Idéal pour une silhouette jeune. Grandeurs B-C 34 à 38. Blanc ou beige.

Rég. 7.50

5⁹⁹

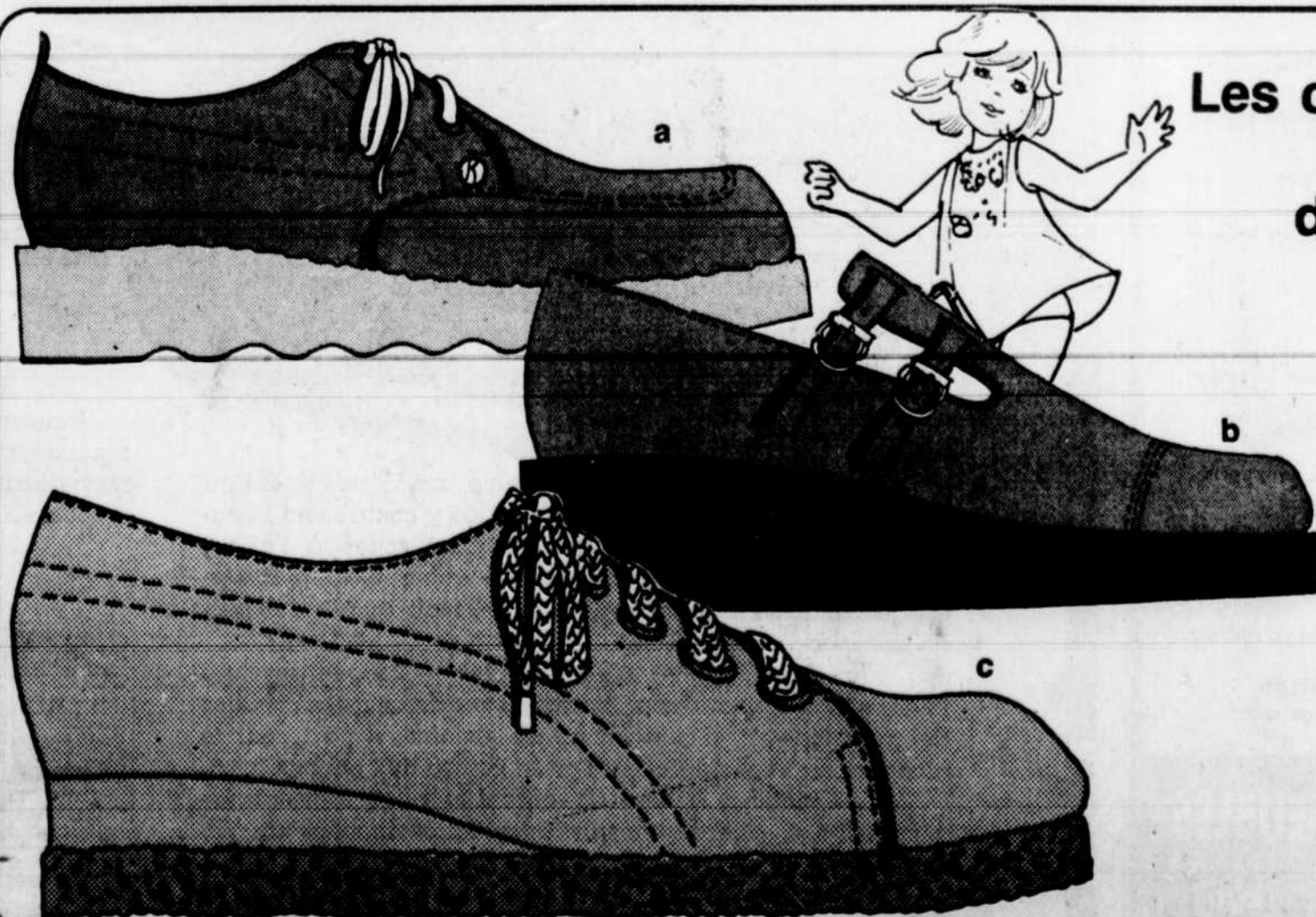
Jupon

Modèle charmant fait en nylon antistatique, offert en trois longueurs, 21, 23 et 25 pouces. Tons de blanc ou beige. Tailles: P.M.G.

Rég. 7.00

5⁵⁹

Vêtements de base. Mail St-Roch, 4e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.



Les chaussures préférées des enfants

a. Un modèle unisexe à empeigne moccasin, à laçage 3 oeillets, talon compensé d'aspect crêpe. Couleur tan.

Pontures: 10 1/2 à 12 16⁰⁰
12 1/2 à 3 17⁰⁰

b. Chaussure en cuir à 2 brides ajustables, semelle de caoutchouc mousse. Couleur marine.

Pontures: 8 1/2 à 12 16⁰⁰
12 1/2 à 3 18⁰⁰

c. Chaussure en cuir véritable avec épaisse semelle à talon compensé d'aspect crêpe, joliment ornée de surpiqûres.

Pontures: 8 1/2 à 12 16⁰⁰
12 1/2 à 4 18⁰⁰

Souliers pour enfants. Mail St-Roch, 4e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

Ottawa et Québec n'ont pas la même notion du tourisme

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a temporairement mis un frein dans ses négociations avec Québec sur l'entente auxiliaire pour le développement de l'industrie touristique, entente qui totaliserait une mise de fonds de quelque \$80 millions d'ici 1980.

Ce ralentissement, qui aurait comme effet de retarder encore de quelques mois la conclusion de ce dossier entre le ministère de l'Expansion économique régionale et l'Office de planification et de développement du Québec, est dû à une mésentente entre les deux paliers de gouvernement qui n'auraient pas tout à fait le "même sens" du développement touristique dans la province de Québec.

De sources gouvernementales, il appert que le ministre Marcel Lessard ne verrait pas d'un bon oeil, comme titulaire de l'Expansion économique régionale, que le gros des investissements soient faits dans le périmètre Québec-Montréal-Sherbrooke ne laissant que des miettes pour toutes les autres régions du Québec.

Cette situation est d'autant plus délicate que tout le territoire s'étendant au nord-est du Québec est pratiquement oublié sauf trois projets mineurs dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean... région du ministre Lessard.

Comme si le ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui est le maître d'oeuvre des projets, avait donné ces quelques bons points au titulaire du MEER pour mieux lui faire gober le tout.

Et le tout ou une bonne partie du tout se situe en grosse partie dans les comtés des deux ministres provinciaux très près du dossier, soit M. Claude Simard, titulaire du MTCP, et député de Richelieu et M. Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce et député de Chambly.

Comme par hasard

Politiquement, la chose se complique davantage au moment où les électeurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, tout à fait oubliés ou presque dans cette entente auxiliaire, crient à Ottawa pour que le ministre Lessard leur dépêche de l'argent et se fasse le défenseur d'une nouvelle entente-cadre pour la région-plan.

Il n'en faut pas plus pour qu'Ottawa se sente dans ses petits souliers et devienne subitement gêné devant la conclusion de ce projet conjoint qui tire de la patte depuis plusieurs mois.

Condition sine qua non?

Devant cet état de fait, le MEER qui veut à tout prix justifier son nom de par tout le Québec, tente présentement d'amender l'entente et de faire accepter par Québec un projet plus prestigieux à l'est de la capitale provinciale.

On mentionne entre autres le projet de parc et de centre de ski à Petite-Rivière-Saint-François.

Ottawa serait prêt à retarder la signature finale de façon indéfinie s'il n'y avait pas une volonté ferme de décentralisation, hors le triangle Montréal-Québec-Sherbrooke.

D'autant plus que dans cette entente auxiliaire, le MEER a une position de force, celle de bailleur de fonds à 50 pour 100.

C'est pour ces raisons que le ministre Lessard pourrait faire de ce "projet à l'est de Québec" une condition sine qua non de l'acceptation par Ottawa de l'entente.

Bon parapluie

Cependant, l'énoncé du projet tel que défini dans le document sert de parapluie aux ministres Saint-Pierre et Simard qui pourraient être accusés de favoriser leur comté au détriment des autres.

En effet, le texte de l'entente précise que la "construction d'ensembles touristiques polyvalents dans les zones peuplées, l'implantation d'équipement d'accueil et d'hébergement, ainsi que l'aménagement des circuits touristiques de Montréal-Québec et du Richelieu, sont les moyens retenus pour réaliser l'objectif de développement de l'industrie touristique."

Il s'agit comme objectif de favoriser le développement général de l'industrie touristique de la province par la mise en valeur de la partie de son territoire la plus achalandée et la plus densément peuplée.

Le triangle Montréal-Québec-Sherbrooke est le plus densément peuplé au Québec mais il est celui qui est aussi le plus dépourvu en espaces verts aménagés à des fins touristiques et récréatives.

Pour la seule région de Montréal, par exemple, les espaces verts sont évalués à 5,1 acres par 1.000 habitants tandis que dans de nombreuses régions urbaines américaines, cette proportion s'élève facilement au-delà de 15 acres.

De plus, précise le document, cette zone comprend les deux grands points d'attraction touristique de la province, Montréal et Québec, qui, tout en retenant la plus grande partie de l'achalandage touristique des États-Unis et des autres provinces, favorise une partie importante du tourisme interrégional de la province.

Il devient évident que par ces énoncés de principe le drainage d'investissements massifs dans les comtés de Richelieu et de Chambly devient justifié et garanti, au nom du hasard, la bonne foi

des interlocuteurs du MEER à Québec.

Toutefois, ces garanties ne semblent pas satisfaire le ministre Lessard qui tient à donner aux régions périphériques une plus grande part du gâteau.

Finalement, derrière toute cette problématique des relations fédérales-provinciales, le MEER, comme beaucoup d'autres ministères dans la capitale fédérale, ne digère toujours pas son rôle obscur de bailleur de fonds au niveau des ententes tandis que Québec, de par ses maîtrises d'oeuvres, s'approprie le panache et le prestige.

D'autant plus qu'aux dires des fonctionnaires d'Ottawa, Québec accepte allégrement l'argent du fédéral pour acheter et exproprier des terrains mais il se fait tirer l'oreille pour céder certaines parties de son territoire à son grand frère. Et l'exemple apporté est évidemment celui de Parc-Saguenay où Ottawa a mal avalé le fait de ne plus agir seul sur le territoire de la Belle Province dans l'aménagement des parcs fédéraux.

Tout ça bien entendu en toile de fond de la présente entente qui se fait attendre.



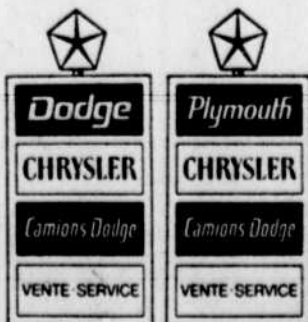
Petite-Rivière-Saint-François, centre olympique de ski?...

Ca tourne rond EN ROULANT UN DODGE EN ROULANT



boîte de vitesses automatique, radio, groupes de décor spéciaux et même la climatisation.

Ajoutez-y tout le luxe que vous voulez, vous trouverez toujours à l'arrière de la cabine un espace de chargement vaste et pratique. Vous pouvez même transformer votre "camion" en salon, si vous y ajoutez un pavillon de camping à prix très, très raisonnable. Songez à évoluer en même temps que le mode de vie et allez visiter le concessionnaire Dodge ou Plymouth de votre voisinage. C'est chez lui que vous trouverez votre pick-up Dodge.



CHRYSLER
CANADA LTÉE

Le mode de vie évolue considérablement au Québec et les pick-ups Dodge y contribuent beaucoup. Nombre de gens qui jamais n'ont songé à l'achat d'un camion découvrent aujourd'hui qu'un pick-up Dodge est non seulement un véhicule robuste, mais aussi un moyen de transport luxueux.

Au cours de la semaine, leur pick-up Dodge transporte toutes sortes de matériaux, briques, sacs de ciment et feuilles de contreplaqué. Et puis en fin de semaine, il part pour le camping, la pêche, la chasse ou la course aux encans.

Les pick-ups Dodge vous offrent tout l'équipement que vous puissiez désirer—moteur 6 cylindres inclinés ou V8,

Un pick-up Dodge ajoute à la joie de vivre!

Admiral
AQ1000



Nouvelles normes de qualité AQ1000

L'assurance de la qualité AQ1000, dans le but de garder votre appareil en fonctionnement chez vous, sans ennui.

Nouveau circuit d'alimentation

Réduit les pertes d'alimentation au point qu'elles ont presque disparu.

Nouveau circuit de fil et d'écrantage

Assure une "Nouvelle dimension" d'image nette, aux couleurs bien définies.

GASTON GAUDET MEUBLES
ENR.

109, COTE DU PASSAGE, LEVIS
TEL.: 833-3214

La grande part des \$80 millions à Montréal et au patrimoine culturel

Des \$80 millions réservés pour l'entente touristique auxiliaire s'échelonnant jusqu'en 1980, plus de \$25 millions sont prévus au chapitre de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Et c'est la ville de Montréal qui, cette fois, après la mise en oeuvre de la Place Royale à Québec, voit une partie de ses vieux quartiers remis à neuf avec des investissements de près de \$15 millions.

Le projet vise particulièrement l'immense quadrilatère borné à l'ouest par la rue McGill, au nord par Notre-Dame, à l'est par Berri et par la rue de la Commune, au sud.

Les visées du ministère des Affaires culturelles qui, pour ce volet, en est le maître d'oeuvre, s'attachent de façon plus précise à la place d'Youville, à l'île Ramsay-Rasco, au Champ de Mars et à trois arrondissements touristiques, îlot Bonneau, rue Saint-Paul et îlot Le Royer.

La toile de fond cependant serait à Montréal différente de celle qui a présidé à la mise en oeuvre de la Place Royale à Québec.

Il s'agirait cette fois d'utiliser de façon maximale les différents projets.

La rénovation d'édifices pourrait se faire par exemple en fonction du travail et non seulement du loisir.

Ottawa verrait d'un bon oeil le déménagement de certains de ses édifices gouvernementaux dans le Vieux Montréal où des fonctionnaires pourraient occuper des bureaux.

L'utilisation ne se ferait donc pas seulement le soir avec les restaurants et des boutiques, mais toute la journée durant les heures de travail rendant ainsi polyvalents et rentables des investissements publics.

C'est dans ce sens que d'autres sommes du volet touristique seront réservées de nouveau à la Place Royale pour en intensifier l'utilisation.

En effet, à part le fonds de réserve et le plan de sauvegarde prévus à l'entente et qui totalisent quelque \$12

millions sur les \$25 millions du volet culturel, l'entente prévoit des investissements de quelque \$8 millions pour la ville de Québec.

Les projets prévus sont l'acquisition des terrains des rues Sainte-Anne, Dalhousie et Fargues, les îlots Mont-Carmel et du Quartier latin (séminaire) et l'aménagement de l'île Fargues.

Toujours dans le but de développer des attractions touristiques près des zones populaires et de créer des espaces verts pour les régions fortement urbanisées, tel que défini dans les énoncés de principe de l'entente auxiliaire, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a décidé de mettre de l'avant, avec l'aide financière du MEER, une série de

projets confinés principalement dans les axes régionaux du triangle Montréal-Sherbrooke-Québec.

Pour ce faire, l'entente prévoit des sommes de quelque \$80 millions dont la moitié sera versée par le fédéral.

Le maître d'oeuvre

Le MTCP devra faire l'acquisition de plus de 50.000 acres de terrain dont les plus importants, en acres, sont les projets de la forêt Verchères, des îles de Sorel et du mont Rigaud avec respectivement 10.000, 9.600 et 8.000 acres, et en argent, de l'île Perrot, du mont Saint-Bruno et des îles de Boucherville avec respectivement \$4 millions, \$3 millions et demi et \$2 millions et demi.

Les autres projets varient de 100 à 6.000 acres à des prix s'échelonnant de \$300.000 à

\$2 millions. Il s'agit des projets suivants: mont Rouge-mont, parc Valleyfield, parc Montauban, chutes Chaudière, vallée de la Jacques-Cartier, mont Orford, pointe

Magoon, parc du Bic, pointe aux Outardes, pointe Taillon, parc Shawinigan, parc Ville-Marie, zoo de Saint-Félicien, un projet mineur à Kénogami non défini dans l'entente.

Erratum

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue mercredi le 12 mai, dans ce journal.

Vous auriez dû lire:
Pantalon

Rég. 11.00

7.50

LE Syndicat DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

ACHETEZ VOTRE PEINTURE DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER (spéciaux en vigueur à l'année)

valmont LATEX BLANC

à partir de

\$3.49

le gallon

SEMI-LUSTRE A L'HUILE

à partir de

\$5.75

le gallon



Choix de 1,200 couleurs

Venez nous voir, l'économie que vous ferez en vaut le déplacement.

LES PEINTURES VALMONT INC.

1670, Avenue Notre-Dame, N.-D.-des-Laurentides
Charlesbourg - 849-3321

2%

ESCOMPTE SUR TOUT ACHAT DE \$50 ET PLUS PAYÉ EN ARGENT ET APPORTÉ

Nous faisons la livraison à l'extérieur également



grande quantité de **FENÊTRES** et **PORTES** extérieures

A PRIX D'AUBAINE

Exemple: CHASSIS SUPER PANORAMIQUES 3' x 3' **\$39.00**

Porte panoramique \$105 l'ensemble

Lots portes intérieures et extérieures avec légères imperfections prix spéciaux

MODERN PLYWOOD LTD.

1255, Courcellette - Val-Bélair - Tél.: 842-1911

• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

Pennington's

L'élégance pour les grandes tailles

Notre exclusivité dans les tailles 38 à 44



Tout va ensemble... des coordonnés dont les couleurs s'agencent avec nos hauts. Veste, pantalons et jupe en tissu croisé de polyester. Blanc, royal, jade ou chameau. Chemisiers et hauts en tricot de polyester. A GAUCHE — Chemisier imprimé, plus haut uni, beige ou bleu avec jade/royal. Tailles 38 à 44, \$29.98. Pantalons, fermeture-éclair à l'avant et élastique à l'arrière, tailles 38 à 44, \$22. A DROITE — Veste safari, tailles 38 à 44, \$38. Chemisier plissé à l'avant, blanc, marine, jade, beige, pêche, jaune. Tailles 38 à 44, \$16.98, tailles 46, 48, \$18.98. Jupe, tailles 38 à 42, \$14.98.

Place Laurier, Ste-Foy, Tél.: 653-2484

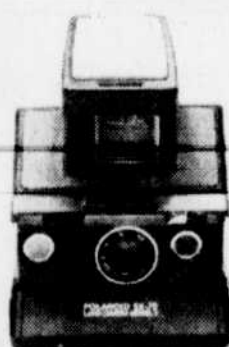
Place Québec, Tél.: 523-6885



Nous l'avons! le Pronto! de Polaroid \$56.88

Le nouvel appareil photo SX-70 de Polaroid

- De magnifiques photos couleur qui se révèlent sous vos yeux en quelques minutes
- Prend des photos de 3" à l'infini en plein air et de 3" à 12" avec flash.
- Se tient bien dans la paume de la main.
- Se porte aisément en bandoulière.
- Pèse seulement 16 onces.
- S'emploie avec le flashbar pratique de 10 poses.



SX-70 modèle 3
• Le plus modeste des appareils SX-70
• Vous réglez la distance pour faire la mise au point.
• Fini plastique noir et garniture Porvair

\$98.88



SX-70 modèle de luxe
• Le meilleur appareil de la gamme Polaroid
• Visée et mise au point par reflex monoculaire
• Système électronique complexe
• Fini chrome brossé et cuir véritable

\$148.88

Epargnez sur les films Polaroid



Type 88
\$4.48 le pack



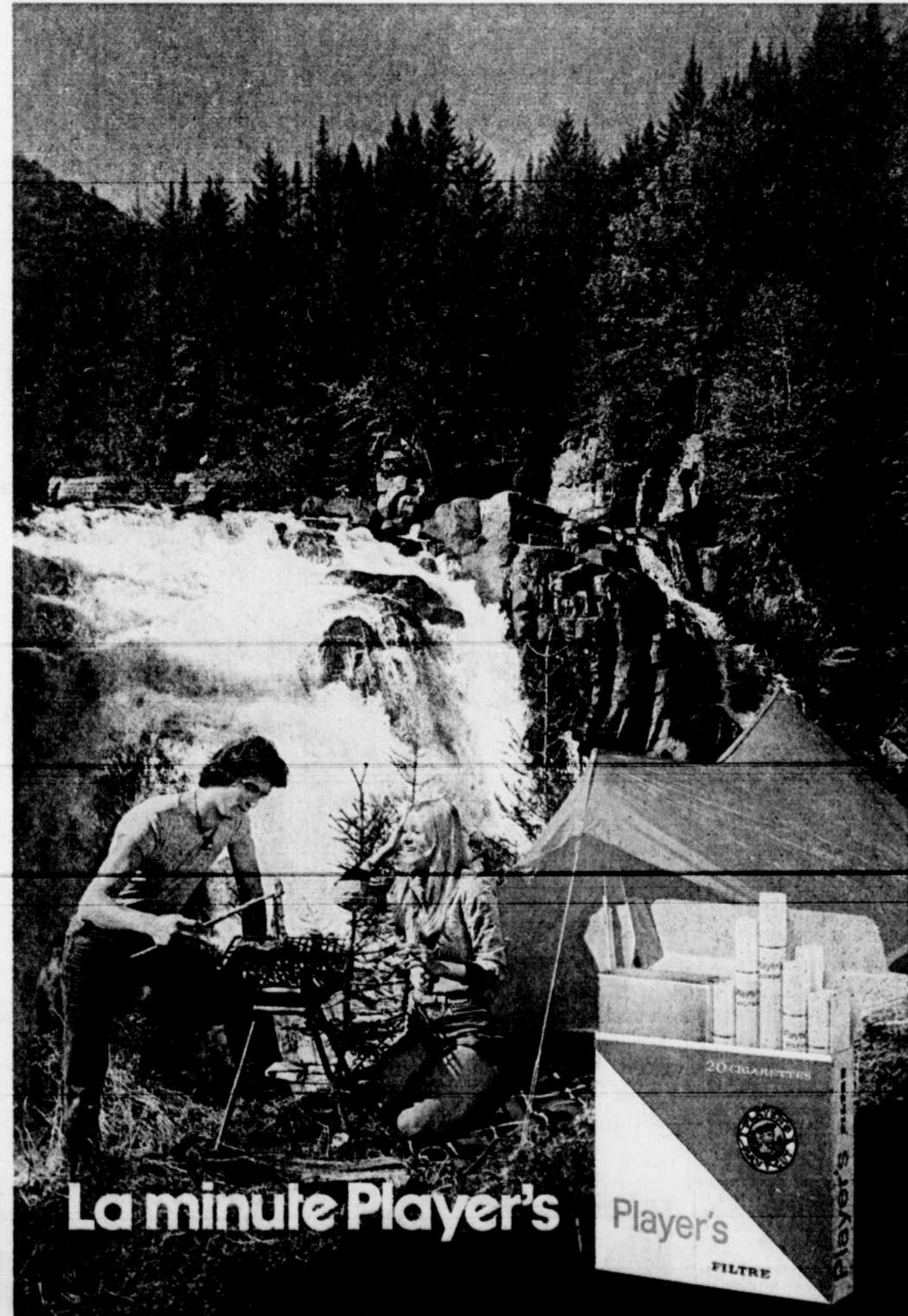
Type 108 Polacolor 2
\$5.88 le pack



SX-70
\$6.68 le pack

STUDIO GOSSEIN
10 rue Beigny, centre-ville Lévis

837-8868



La minute Player's

Player's

FILTRE

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le fumer pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — format régulier: "Goudron" 19 mg, nicotine 1.4 mg.

ville de
Sainte-Foy

AVIS/OFFRES/DEMANDES

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 12 avril 1976, le conseil a adopté son règlement 1990, amendement l'article 15.3 du règlement de zonage no 1401 afin d'agrandir le secteur de zone CB-10 à même une partie du secteur de zone CA-10. Quartier Notre-Dame, Chemin Sainte-Foy. Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 5e et 6e jours du mois de mai 1976; Qu'une copie a été déposée au bureau du sousigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance. Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi. Fait et donné à Sainte-Foy, ce 10e jour du mois de mai 1976.

René Dampousse, o.m.a.
Greffier-adjoint.

Société
d'énergie
de la Baie James

APPEL D'OFFRES

SEBJ 76-0951

Date de fermeture:

pour 15h.30

heure de Montréal

Jeudi, le 3 juin 1976

Fourniture d'un tableau de commande et protection pour la centrale diesel LG-3.

POUR PROJET

BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h.30 à 16h.30 à l'endroit suivant:

Direction

de l'Approvisionnement,

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE

DE LA BAIE JAMES,

800 est,

boul. de Maisonneuve,

19e étage,

Montréal, Qué. H2L 4M8

Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur

de l'Approvisionnement

A. ROUSSEAU

Société
d'énergie
de la Baie James

APPEL D'OFFRES

SEBJ 76-0983

Date de fermeture:

pour 15h.30

heure de Montréal

Mardi, le 1er juin 1976

Quarante-quatre (44) unités mobiles avec train de roulement.

POUR PROJET

BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h.30 à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction

de l'Approvisionnement,

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE

DE LA BAIE JAMES,

800 est,

boul. de Maisonneuve,

Montréal, P. Qué. H2L 4M8

Canada

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS (\$100,000),

est requis sous forme de:

a) Chèque visé, tiré sur une banque à charte ou caisse populaire canadienne,

ou

b) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.

Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU,

Directeur

de l'Approvisionnement

A. Un haut à fleur de peau

Ravissant tee-shirt 100% coton pour dames. Manches courtes à revers et encolure ronde. Choix de 6 jolis imprimés multicolores. P. M. G.

4.84 chacun

B. Des rayures au soleil!

Tee-shirt léger 50% polyester/50% coton à encolure ronde et mancherons. Ce modèle à la fine pointe de la mode est offert en plusieurs teintes. P. M. G.

5.84 chacun

C. Frais et pimpants!

Maillots 100% coton à manches courtes, encolure en V et col à pointes. Choix de 4 motifs imprimés sur fond blanc. P. M. G.

5.84 chacun

D. Faites vos jeux!

Confortable tee-shirt orné de l'emblème des jeux olympiques. Confectionné en 50% polyester/50% coton. Encolure ras du cou. Couleurs variées. P. M. G.

7.49 chacun

2 pour \$9



Séduisant maillot pour l'élégante

Tee-shirt d'allure féminine à manches courtes et fenêtre devant fermant par un petit bouton. 50% polyester/50% coton. P.M.G.

7.84
chacun

Un soupçon de fantaisie!

Amusant tee-shirt pour les jours chauds en 100% coton à manches courtes. Grand choix de motifs imprimés devant. P. M. G.

7.84
chacun

Rayonnant de gaieté!

Tee-shirt 100% coton à manches courtes, orné de piqûres contrastantes aux manches et à l'encolure. Choix de 4 motifs. P. M. G.

7.84
chacun

Maillot exotique

Maillot à manches longues d'allure indienne. Encolure en V ornée de broderie. 100% coton. Variété de couleurs. P. M. G.

11.87
chacun

GALERIES STE-ANNE

2960 boul.
Ste-Anne,
Giffard

GALERIES CHAGNON

Rond point
de Lévis

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h à 18h. JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h. SAMELI: de 9h à 17h.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
**SATISFACTION
GARANTIE**
ECHANGE OU ARGENT REMIS

avis légaux



AVIS OFFRES DEMANDES

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier de la Ville de Sainte-Foy, jusqu'à 15:00 heures de l'après-midi, le mercredi 26 mai 1976, pour la vente de machineries usagées, soit: camions, camionnettes, automobiles, divers équipements de voirie.

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes spéciales fournies à cet effet, et porter une souscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'Édifice Place de la Ville, 1000 Route de l'Église, Sainte-Foy, à 15:30 heures de l'après-midi, en présence des intéressés.

On peut se procurer les formules de soumissions au bureau de la division de l'approvisionnement, service de l'administrateur, (2e étage), 1000 Route de l'Église, Sainte-Foy.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans la formule.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 10e jour du mois de mai 1976.

Le Greffier-adjoint
de la ville,
René Dampousse, o.m.a.



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du Conseil de la Communauté urbaine de Québec, à son assemblée régulière du 27 avril 1976, ont adopté le règlement no 75 amendant à nouveau le règlement no 50 relatif au lotissement, au zonage, à la construction et à l'usage des terrains dans le Parc Industriel Métropolitain de Québec.

Que cet avis est affiché avec ledit règlement au siège social de la Communauté urbaine de Québec et qu'il peut en être pris connaissance au bureau du secrétaire de la Communauté, 930, chemin Ste-Foy, Suite 710, Québec.

Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et, s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et possèdent la citoyenneté canadienne, sera tenue:

A. LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC
930, Chemin Ste-Foy
Suite 710
Québec

LE mardi 18 mai 1976, à 19:00 heures, cette assemblée ayant pour but de permettre aux électeurs municipaux habiles à voter de se prononcer sur le règlement susdit.

Si, lors de cette assemblée, dans l'heure qui suit la lecture de ce règlement, un nombre suffisant d'électeurs présents habiles à voter en vertu de l'art. 426 de la Loi des Cités et Villes demande que le règlement soit soumis pour approbation, par voie de scrutin à l'ensemble des personnes habiles à voter sur ce règlement, le secrétaire de la Communauté fixera le jour du vote à une date appropriée dans les quarante (40) jours suivant la date de cette assemblée.

Dans le cas contraire, le règlement sera réputé avoir été approuvé par les intéressés.

QUE, pour avoir le droit de voter à l'assemblée publique susdite, les propriétaires habiles à voter situés dans une zone ou un secteur contigus à celle ou à celui qu'affecte le présent règlement, devront présenter au secrétaire, dans les cinq (5) jours de la publication de la présente, une requête à cette fin conformément à l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Québec, ce 10e jour de mai 1976.

JACQUES FORGUES, avocat
secrétaire adjoint de la CUQ

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-0930
Date de fermeture:
pour 15h.30
heure de Montréal
Jeudi le 3 juin 1976

Fourniture d'un centre de commande des moteurs pour la centrale diesel LG-3.

POUR PROJET
BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 08h.30 à 16h.30, à l'endroit suivant:

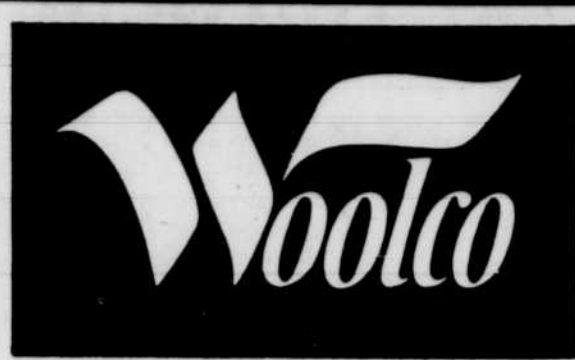
Direction
de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DE LA BAIE JAMES
800 est
boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur
de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU



REMISE LUXUEUSE

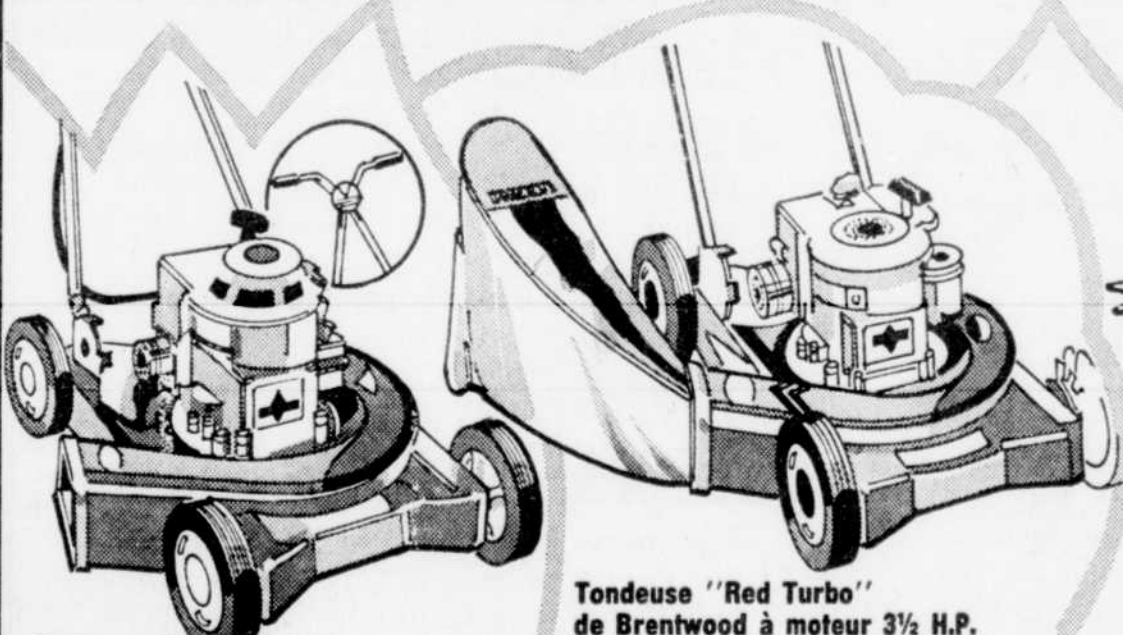
de Spacemaker

**Economique et pratique!
Remise en acier
indispensable pour
le jardinier avisé!**

Cette remise "Spacemaker", vendue à un prix imbattable, vous offre tout l'espace nécessaire pour ranger vos outils, vos accessoires de jardinage, etc. Fabriquée en acier Stelcolor solide, elle résistera aux intempéries même durant les hivers les plus rudes. Espace de rangement de 282 pieds cubes. Embrasure de la porte: 41" de largeur sur 59 1/2" de hauteur. Dimensions extérieures: 96" sur 85" sur 71" de hauteur. Fini émail blanc et vert. Modèle H 87.

\$129 chac.

Ces prix sont en vigueur jusqu'au 15 mai.



**Tondeuse Green Rocket
à moteur à essence**

Ce modèle est muni d'une commande au moteur, d'un manche en U, d'une lame de 19", d'un moteur 3 1/2 H.P. à démarrage à rappel et de roues de 7". Fini émail vert.

86⁹⁹

**Tondeuse "Red Turbo"
de Brentwood à moteur 3 1/2 H.P.**

Tondeuse à déflecteur dotée d'un moteur 3 1/2 H.P. à démarrage à rappel vertical. Manche genre arceau. Hauteur de coupe réglable à 7 positions. Commande par cadran. Roues de 7".

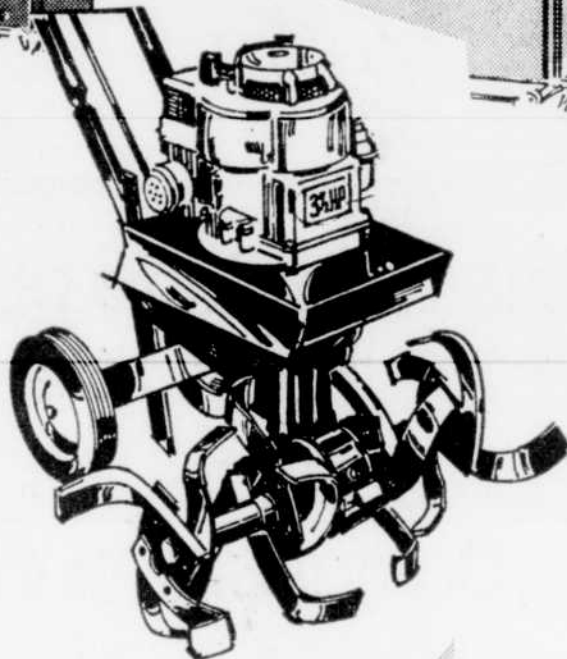
119⁸⁸

**Sac à herbes pour les tondeuses
"Green Rocket" et "Red Turbo"**

11⁸⁸



**OFFRE
SPÉCIALE**
WOOLCO



**Bécheuse Brentwood de 8 h.p.
à largeur de bêche réglable**

Cette bécheuse facilitera la tâche du jardinage. Puissant moteur "Briggs & Stratton" à démarrage à rappel; transmission par vis sans fin; marche avant et arrière et point mort; commande par arbre vertical.

325⁹⁵ chac.



**Cisaille sans cordon
à piles se rechargeant**

Lames en acier dur.
Piles durables au nickel-cadmium.

19⁹⁹ chac.

**Cisaille sans cordon
fonctionnant sur piles**

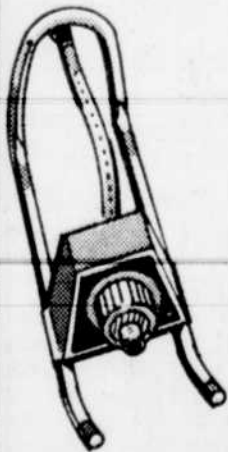
6 lames de précision.
Fonctionne environ 45 minutes par charge. Chargeur compris. Black & Decker.

24⁹⁹ chac.

**Taille-bordures long de 32"
pour faire du bon travail!**

Dégagement instantané par interrupteur à détente. 2 lames de remplacement comprises. Black & Decker.

14⁹⁹ chac.



Arroseur oscillant

Modèle en aluminium et plastique à commande du jet 4 positions. Arrose 2,200 pi. carrés.

3⁸⁸ chac.



Terre noire

Indispensable pour les travaux de jardinage! Sac de plastique de 50 lb.

1⁴⁹ le sac



**Dévidoir à
fixer au mur**

Enroule sur 14" de diamètre et 8 1/2" de largeur un boyau de 1/2" de diamètre mesurant jusqu'à 150' de longueur.

12⁴⁷ chac.



**Taille-haies-arbustes
de service intense**

Un modèle des plus efficaces à lame de 16" à double tranchant. Black & Decker.

23⁹⁵ chac.



**Boyaux d'arrosage
en nylon**

1/2" de diamètre; 50' de longueur. Boyau solide en nylon renforcé. Raccords en laiton.

3⁸⁸ chac.



**Bordure blanche pour
enjoler votre jardin**

Incassable. Facile à installer. Ne rouille pas. Extensible jusqu'à 10' de hauteur, 10' de longueur.

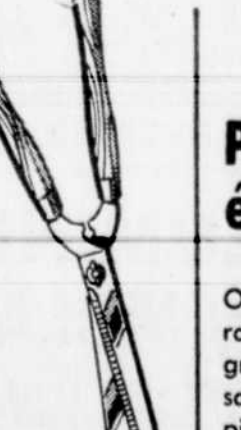
2²⁹ chac.



**Bordure
Rubbermaid**

Bordure blanche mesurant 30" de longueur sur 6 1/2" de hauteur.

.89 chac.



**Taille-haies
à lame de 8 1/2"**

La lame dentée assure une coupe précise et impeccable. Enclenchement réglable. Modèle 1934.

10⁹⁷ chac.

Pin écossais

Ornez votre terrain avec ce magnifique pin écossais de 4 à 6 pieds de hauteur. Profitez de cette offre exceptionnelle.

10⁹⁹ chac.



GALERIES STE-ANNE

2960 boul.
Ste-Anne,
Giffard

GALERIES CHAGNON

Rond point
de Lévis

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h à 18h. JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h. SAMEDI: de 9h à 17h.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
**SATISFACTION
GARANTIE**
ÉCHANGE OU ARGENT REMIS

Auguste Choquette ne s'excuse ni ne se rétracte



Auguste CHOQUETTE

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — L'avocat Auguste Choquette a refusé hier devant le Comité permanent des privilèges et élections de la Chambre des Communes de s'excuser ou de se rétracter à la suite des propos qu'il avait tenus la semaine dernière, voulant que 50 p. cent des parlementaires qui siégeaient avaient reçu ou donné des pots-de-vin.

Au cours d'une joute oratoire qui a duré plus de trois heures entre les quelque vingt députés du Comité et l'avocat montréalais, ce dernier a réussi, à l'aide d'une dialectique relevant du jeu de mots, du sophisme et digne des plaidoyers les plus sophistiqués, à ne pas dire ce que tout le monde voulait lui faire dire tout en disant ce que la majorité du Comité ne voulait pas entendre.

Me Choquette maintient donc ce qu'il a affirmé de-

vant le juge Cuddihy à l'égard des membres du Parlement mais il plaide en faveur de l'institution parlementaire, "digne et sans reproches", à laquelle beaucoup n'apportent pas le respect que, lui, y apporte.

Evidemment insatisfaits des propos de Me Choquette, le Comité n'a pas fermé le dossier et se réunira de nouveau aujourd'hui pour décider s'il retournera maintenant à la Chambre des Communes pour forcer l'avocat à soumettre des excuses ou trouver un moyen quelconque de le punir.

Première manche

Dès le début de la réunion, c'est Me Choquette qui a volé la vedette en passant directement à l'attaque et en accusant le Comité, un certain député précisement, d'avoir tenu des propos disgracieux à son égard.

Me Choquette se réfère à une allégation du député libéral de Niagara Falls, Roger Young, à l'effet que l'avocat montréalais voulait se faire de la publicité en agissant ainsi.

"C'est une invitation très disgracieuse et je ne me considère plus comme un invité", a-t-il lancé aux parlementaires affirmant qu'il n'avait plus rien à dire et que les députés devraient d'abord s'occuper de régler les problèmes sociaux des Canadiens que de perdre leur temps à des séances comme celle-là.

Il n'en fallait pas plus pour que l'attitude du témoin ne soit jugée comme un refus de coopérer et qu'il soit de facto amené devant la Chambre pour "mépris de cour".

"Vous ne pouvez restreindre ma liberté de parole", a dit Me Choquette, au comité, et après l'audience, il commentait: "Je ne peux pas faire des excuses pour avoir exprimé une philosophie générale. Je ne vois pas pourquoi ce serait nécessaire..." L'avocat montréalais regrette tout simplement que ses propos aient été amplifiés, selon lui.

Moralité et égalité

Après ce désarçonnement momentané de la députation des trois partis, le représentant de St-Denis, Marcel Prud'homme, a tenté de s'y prendre autrement en invitant avec insistance Me Choquette à faire une déclaration, "une

petite déclaration", pour au moins reconnaître son erreur et dire à la population canadienne que les propos tenus à Montréal avaient dépassé sa pensée et qu'il ne les croyait pas vraiment.

Il n'a pas eu plus de succès.

Au contraire, Me Choquette tout en réaffirmant son respect pour "l'auguste institution" qu'est le Parlement (jeu de mot auquel tous les observateurs s'attendaient à un moment donné du plaidoyer) s'est lancé dans une explication philosophique des aspects moral et légal de sa déclaration originale.

Il y a une différence entre la moralité et la légalité d'un pot-de-vin.

Si les députés ont pensé que dans sa déclaration, il était "en connaissance de faits ou des parlementaires auraient accepté de l'argent pour faire des choses illicites", et bien non, il n'en connaît pas.

Sa déclaration au contraire se réfère à une philosophie générale des parlementaires du monde entier qui acceptent de l'argent, qui pour faire des voyages, qui pour financer leur campagne électorale, coutumes d'ailleurs reconnues par tout le monde et qui ne font pas l'objet de poursuites selon le code criminel.

Et pour terminer cet exposé, Me Choquette remettait au greffier du Comité une formule qu'il pouvait utiliser

pour réclamer ses frais de déplacement à Ottawa.

"Je refuse de faire payer mes frais de voyage", lançait-il dans un geste magnanime.

Et tous de s'essayer par la suite, du conservateur Roch LaSalle en passant par le créditiste Lionel Beaudoin, jusqu'au libéral Jean-Jacques Blais, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, à avoir "une toute petite excuse" de Me Choquette; mais peine perdue, c'est une fin de non recevoir que les "augustes membres" du Comité ont récoltée.

Agacement

Après trois heures de ten-

Délégation de l'Inde à Vancouver

NEW DELHI (AFP) — Une délégation composée de 12 personnes représentera l'Inde à la conférence des Nations unies sur l'Habitat qui se tiendra à Vancouver du 31 mai au 11 juin, a-t-on annoncé officiellement à New Delhi.

Cette délégation sera dirigée par le ministre indien du Travail et du Logement M. K. Baghuramiah.

tatives infructueuses et se butant tour à tour aux pioupioues verbales de l'avocat-témoin, les députés épuisés par tant d'efforts et agacés devant la résistance de leur invité, proposaient une motion d'ajournement.

Le Comité se réunira de nouveau aujourd'hui avec en main une résolution du leader conservateur de la Chambre, le député Walter Baker, voulant que la Chambre des Communes soit saisie du cas Choquette et qu'une décision soit prise en conséquence.

DeBané le traite de bouffon

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Le député de Matane, M. Pierre DeBané, qui assistait à la réunion du comité comme observateur s'en est vivement pris à Me Auguste Choquette.

A la toute fin de la réunion, le bouillant député du Bas-Saint-Laurent a déclaré devant ses confrères parlementaires que la réputation de Me Choquette avait diminué par "ses vagues" et "son refus de s'excuser".

"C'est une conduite déplorable, indigne et s'il en a un qui a sali sa réputation, c'est M. Choquette lui-même."

Puis devant les journalistes:

"Il déclare que la moitié des députés reçoivent des pots-de-vin, il ne peut rien prouver par la suite, il recule sur tous les points, sans aucune connaissance de quel fait que ce soit, c'est de la malhonnêteté intellectuelle, de la lâcheté intellectuelle. Me Choquette est fidèle à lui-même, c'est un valseur et un bouffon."

Le député de Matane ne faisait que renchérir aux propos du représentant de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, M. Henry Beatty, qui avait lui aussi, au cours de la réunion, accusé Me Choquette de bouffon et de vedette.

Ce à quoi l'avocat a répliqué que l'attaque du député était dure et injuste parce

qu'il profitait de ses privilèges.

"Vous êtes injuste et malicieux à mon endroit et une chance pour vous que vous ayez l'immunité parlementaire. Osez répéter ces accusations à l'extérieur de la

Chambre", a lancé Me Choquette.

Pour Walter Baker, Me Choquette s'est comporté comme un avocat indigne du Barreau, a-t-il affirmé devant le Comité des privilèges et des élections.

Les firmes de professionnels doivent maintenant se procurer, remplir et remettre des formules de rapport à la Commission de lutte contre l'inflation.

Qui doit remplir les formules?

On s'attend à ce que les professionnels, comme tous les citoyens canadiens, se conforment aux indicateurs du programme de lutte contre l'inflation et en respectent l'esprit en fixant leurs honoraires.

Les fournisseurs de dix catégories de services professionnels sont légalement tenus de se conformer aux indicateurs anti-inflation et de remplir les rapports d'observation. Ce sont: les architectes, les experts-conseils, les chiropraticiens, les dentistes, les ingénieurs, les avocats ou notaires, les médecins ou chirurgiens, les optométristes, les comptables publics et les vétérinaires. Il incombe aux firmes professionnelles et aux professionnels à leur compte de remplir les formules de rapport, et non à leurs employés.

Les limitations touchant les revenus des employés sont basées sur les mêmes principes que ceux des indicateurs régissant la rémunération.

Utilité des formules dans le programme de lutte contre l'inflation.

Les formules fournissent à la Commission les données dont elle a besoin pour limiter l'augmentation des honoraires professionnels. Elles permettent aussi de situer l'évolution des honoraires réclamés ou du revenu perçu. En règle générale, conformément aux indicateurs anti-inflation, les professionnels ne peuvent majorer leurs honoraires que pour couvrir l'augmentation de leurs frais généraux d'exploitation et la hausse admissible de leur rémunération personnelle.

Date limite de remise des rapports.

Les premières formules de rapport sur la période d'observation sont exigibles quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du premier exercice financier terminé depuis le début du programme anti-inflationniste. Toutefois, aucune firme de professionnels n'est tenue de soumettre des formules avant le 30 juin 1976.

Où se procurer les formules.

Vous pouvez vous procurer les formules (AIB-15) dès maintenant à votre bureau régional de la Commission de lutte contre l'inflation ou au bureau de district de Revenu Canada, Impôt le plus près de chez vous. Si ces bureaux sont trop éloignés, vous pouvez téléphoner au bureau régional de la Commission de lutte contre l'inflation ou encore à votre bureau de l'Impôt à Zenith 0-4000. Les formules vous seront envoyées dans les plus brefs délais. Un guide détaillé et un bulletin technique accompagnent les formules. Toutefois, si vous désirez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à composer le numéro suivant: (613) 593-5236.

Les bureaux régionaux de la Commission de lutte contre l'inflation.

La Commission de lutte contre l'inflation
510, boul. Saint-Laurent
Bureaux 300 et 301
MONTREAL (Québec)
283-3895

La Commission de lutte contre l'inflation
3^e étage
930, chemin Sainte-Foy
QUÉBEC (Québec)
694-7785

AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres de l'Association des Employés Civils sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 17 mai 1976 à 17h30 au siège social de l'association, 650, avenue Laurier, Québec.

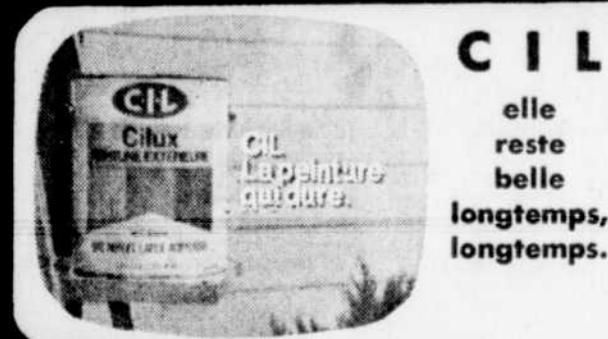
Le secrétaire

AVIS DE CONVOCATION

L'ACCUEIL NOTRE-DAME DE BEAUPRE INC.

La séance publique d'information prévue à l'article 89 de la Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux aura lieu à Beaulieu au sous-sol de l'église paroissiale mardi le 10 mai à 19h (7h p.m.).

Paul Beaugrand, notaire,
Président du conseil d'administration.



CIL
elle
reste
belle
longtemps,
longtemps.

Decoration
MURATEK
272 est, St-Joseph / 524-4625

NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN
MEFIEZ-VOUS DES IMITATEURS
1 SEUL MAGASIN A QUEBEC
NOUS N'AVONS AUCUNE SUCCURSALE
ETABLI DEPUIS 1956



ALUMINIUM
TREMBLAY 1973 LTEE

HUNTER
DOUGLAS

VENTE • INSTALLATION • SERVICE
SUR TOUTES MARQUES



PIECES EN
MAGASIN
DE
REPARATION
DE VITRES ET
MOUSTIQUES



ESTIMES GRATUITS • JOUR ET SOIR

529-5376

265 S., DORCHESTER QUEBEC

Dans l'intérêt national, dans votre intérêt



Commission de lutte
contre l'inflation

Anti-Inflation
Board

DÉPOSITAIRES ZENITH

ZENITH
Maguire
430, AV. ST-SACREMENT
(COIN BOUL. CHARLST)
TEL.: 681-6231

ZENITH
AMEUBLEMENTS TANGUAY
ROND-POINT, LEVIS
833-4511

ZENITH
Maguire
1330 MAGUIRE, SILLERY
TEL.: 681-4124

ZENITH
JEAN-PAUL CHABOT INC.
ST-CHARLES
CITE BELLECHASSE
TEL.: 887-3495

ZENITH
Maguire
PLACE FLEUR DE LYS
TEL.: 529-4915

ZENITH
DENIS T.V. SERVICE ENR.
278 RACINE
LORETTEVILLE
TEL.: 842-7345

ZENITH
AMEUBLEMENTS TANGUAY
535, BOUL. STE-ANNE
BEAUPORT, QUE.
667-6282

ZENITH
MEUBLES RENE DION
INC.
2854, 1^{re} AV., QUE.
TEL.: 623-3826

ZENITH
LES ENTREPRISES
A.B. TECH INC.
2119 DES BOUVREUILS
ORSAINVILLE
TEL.: 628-3412

ZENITH
Zuëlec Electronique Ltée
621 ST-JEAN, QUEBEC
TEL.: 529-9261

ZENITH
motel television inc.
2750 CHEMIN STE-FOY
TEL.: 651-9110

ZENITH
ROLAND DION TV ENR.
165, ST-IGNACE
ST-RAYMOND
TEL.: 337-7016

ZENITH
NEMAN
NATEAU T.V. ENR.
VALLEE-JONCTION BEAUC
TEL.: 253-5387

ZENITH
DIONNE ELECTRONIQUE ENR.
ST-PHILIPPE-DE-NERI
KAMOURASKA
TEL.: 498-2954

ZENITH
MEUBLES DU BOULEVARD
1486, BOUL. DIONNE
ST-GEORGES OUEST, BEAUC
TEL.: 228-8016

ZENITH
P.-E. LABRANCHE
11133, BOUL. STE-ANNE
BEAUPRE
TEL.: 827-2975

ZENITH
MARIER TV SERVICE ENR.
395 ST-ETIENNE
LA MALBAIE
CITE CHARLEVOIX
TEL.: 665-3324

Bona Arsenault fustige les Opérations Dignité et De Bané

Le député de Matapédia à l'Assemblée nationale, M. Bona Arsenault, accuse les Opérations Dignité et De Bané la population en erreur

en citant des chiffres erronés relativement au budget d'aménagement des forêts du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, cette année.

Il demande également au député fédéral de Matane, M. Pierre De Bané qui a prêté foi aux chiffres des OD, accusant le gouvernement Bourassa d'indécence, de s'excuser.

Selon M. Arsenault, dans un communiqué à la presse, les OD ont fausement prétendu que le gouvernement du Québec n'offrait que \$789,000 comme budget global pour l'aménagement des forêts de l'Est du Québec.

Il affirme, après s'être renseigné aux sources officielles, que le budget global inscrit au ministère des Terres et Forêts, au 1er mai dernier, pour les fins de cet aménagement, formait le montant total de \$2,466,000, soit \$600,000 de plus que l'an dernier.

Le député de Matapédia soutient que si le ministère vient d'ajouter un \$500,000 aux \$789,000, ce n'est pas par crainte des menaces proférées par les OD, mais bien à la demande des députés provinciaux de la région, en particulier celui de Matane, Marc-Yvan Côté.

Pour l'aménagement des forêts privées

Quatre nouvelles associations de propriétaires forestiers formées afin d'aider l'aménagement intensif des forêts privées seront mises sur pied prochainement.

Le ministère versera plus de \$50,000 afin de faciliter la fondation de ces nouvelles associations, plus \$55,000 "pour couvrir les frais de démarrage."

C'est ce qu'a annoncé hier le ministère des Terres et Forêts en précisant que ces nouvelles associations seront fondées dans les régions de l'Islet, Champlain, Rouyn et Wolfe.

Ces nouvelles associations se joindront à 27 autres organismes semblables dans la province.

Pour répondre aux conditions de ce ministère, ces futurs organismes de gestion en commun devront regrouper 3,000 acres de terrain à vocation forestière.

Le ministère ajoute qu'il croit que ces nouvelles opérations pourraient commencer l'an prochain.

Le gouvernement prêt à protéger les plombiers

par Pierre CHAMPAGNE

On peut être assuré que le gouvernement va appuyer toutes les recommandations qui pourraient être formulées par M. Yves Ryan, le président du conseil de tutelle de la section 144 en ce qui concerne les activités du club sportif des plombiers, mis sur pied et présidé par l'ex-roi de la construction, André Desjardins.

C'est ce qu'a déclaré hier après-midi le premier ministre, M. Robert Bourassa, à qui le chef du Ralliement des créditistes, M. Camil Samson, demandait quelle serait l'attitude du gouvernement si M. Ryan manifestait le désir de bloquer la "cotisation spéciale imposée aux plombiers" par M. Desjardins.

C'était la deuxième fois en autant de jours que le chef créditiste soulevait ce problème en chambre. Mardi, il avait adressé ses questions au ministre du Travail, M. Gerald Harvey, qui lui avait répondu ne pas voir vraiment la façon dont le gouvernement pourrait intervenir dans cette affaire, mais qu'il faisait faire enquête.

En effet, l'ex-tête d'affiche de la construction évincée par une loi spéciale des conseils syndicaux, est maintenant "président du club sportif du local 144", regroupant les plombiers. Or, dernièrement, chacun des 7,000 cotisants du local 144 a reçu un avis de cotisation de \$25 (cotisation obligatoire) pour faire le fonds de roulement

de cette association de loisirs.

Tant mardi qu'hier, M. Samson voulait recevoir l'assurance du gouvernement "que ces gens seront protégés, de façon à ne pas être obligés de payer, s'ils ne le désirent pas".

Aujourd'hui, M. Samson ajoutait que "plusieurs plombiers se plaignent parce qu'ils ont peur, évidemment, de représailles".

Avant de donner l'assurance à M. Samson que les propositions de M. Ryan seraient appuyées par son gouvernement, M. Bourassa demanda à M. Samson de laisser à M. Ryan le temps de compléter son enquête avant de vouloir en connaître les recommandations.

Grande vente SICO SICO

Peinture lustrée d'extérieur à l'alkyde

Latex d'intérieur, une couche

Email lustré-perle d'intérieur à l'alkyde

\$12.99 le gallon

\$12.99 le gallon

\$12.99 le gallon

EN VENTE, PAS PLUS QUE

EN VENTE, PAS PLUS QUE

EN VENTE, PAS PLUS QUE

MEDAILLES D'OR attribuées à SICO pour l'excellence de ses produits à la 4^e Sélection Mondiale des peintures et vernis, à Paris (France).

DÉPOSITAIRES

SICO

QUINCAILLERIE CORRIVEAU LAUZON ENR.
20, St-Georges
Place Mont-Marie, Lauzon
Tél.: 837-8831

SICO GAMMACOLOR ENR.
119 est, St-Jean-Baptiste
Montmagny, Qué.
Tél.: 248-3743

SICO DECOR NOUVELLE VAGUE ENR.
550, boul. Hamel
Place Fleur de Lys
Tél.: 525-7218

SICO QUINC. HARVEY
2174 boul. Père-Lelièvre
Québec, P.Q.
Tél.: 683-2149

SICO QUINC. J.-A. Laberge Enr.
1201, 1^{re} Avenue,
Québec, Qué.
Tél.: 529-9683

SICO QUINC. BOIVIN ENR.
(P. Nadeau & Fils - Prop.)
1178, 4^e Avenue
Québec
Tél.: 522-3766

SICO QUINC. STE-MONIQUE ENR.
1250, boul. Masson
Les Saules
Tél.: 871-3823

SICO GASTON OUELLET ENR.
72, Côte St-Grégoire
Courville
Tél.: 661-6480

SICO QUINCAILLERIE MAURICE GAUVIN
1764, Notre-Dame
Ancienne-Lorette, Qué.
Tél.: 872-1473

SICO QUINCAILLERIE R. CHOUINARD ENR.
1403 Provencher
Cap-Rouge, Qué.
Tél.: 653-7446

SICO COLORIS QUÉBEC INC.
2642 boul. Laurier
Centre d'achats de Ste-Foy
653-9475

SICO QUINCAILLERIE BOURG-NEUF INC.
170, boul. St-Joseph
Charlesbourg-est, Qué.
Tél.: 623-1678

SICO QUINCAILLERIE FLIBOTTE & FILS LTEE
666, des Oblats
Québec
Tél.: 525-7953

SICO ODILON COTE INC.
11193, av. Royale
Beauport, Qué.
Tél.: 827-3721

SICO QUINCAILLERIE SIOUI ENR.
Village Huron
Tél.: 842-1969
Ouvert tous les soirs

SICO J. N. LAFLAMME
1143, Commerciale
St-Romuald
Tél.: 839-8817

SICO NAP. MONTREUIL ENR.
1510, rue Notre-Dame
Ancienne-Lorette
872-2365

SICO QUINCAILLERIE SILLERY INC.
Réparations de tous genres
Alignement de toutes sortes
1341, av. Maguire, Sillery
Tél.: 527-2822

SICO H. BONNEVILLE & FILS INC.
St-Martin de Beauve
Beauve, Qué.
Tél.: 387-5486

SICO JUNEAU & FRERE INC.
550, 3^e Avenue, Québec 524-3871
Livraison: Québec métropolitain 524-2502

SICO Paquet
Place Laurier, Ste-Foy
Tél.: 651-7070

SICO QUINCAILLERIE deslauriers Inc.
8465 boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, 623-1577

SICO QUINCAILLERIE LABERGE INC.
564, av. Royale
Beauport
Tél.: 661-3714-15

SICO QUINCAILLERIE FRIGON ENR.
2378 Maufils, Québec — Tél.: 661-3776

SICO BOUTIQUE DU BRICOLEUR
50 ouest, Trans-Canada,
Lévis
Tél.: 833-3436

SICO frenette & FRERES LTEE
Téléphones: Local: 286-3321
Québec: 694-9264
878-2936

SICO QUINCAILLERIE CARRIER & FRERES INC.
460, boul. Pie XI
Val Béclair, Qué.
Tél.: 842-1951 ou 872-1294

SICO P.-H. VILLENEUVE
Tél.: 681-0555 230, av. Proulx, Vanier, Québec 8 G1M 1W7

SICO QUINCAILLERIE DURAND INC.
359, rue Racine, Loretteville - 842-3682
Place l'Ornière, Neufchâtel - 843-2223

SICO QUINCAILLERIE DE GIFFARD INC.
3211, av. Royale, Giffard, Qué.
Tél.: 667-1964

SICO Paquet
Centre-Ville, Mail St-Roch, Qué.
Tél.: 524-5121

SICO Les Quincailleries J.A. Roy Enr.
668, ST-JOSEPH, LAUZON, QUE. — Tél.: 837-4769
BALERIES ROND-POINT, LEVIS, QUE. — Tél.: 827-0472
16, ST-JOSEPH, BIENVILLE, QUE. — Tél.: 837-0022

SICO QUINCAILLERIE GIRARD enr.
ON LES A LES PRIX.
4850 ouest, 3^e Av., Charlesbourg
Tél.: 626-8791

SICO LES QUINCAILLERIES CORRIVEAU
1744 chemin St-Louis, Sillery. Tél.: 683-1901
3400 chemin Quatre-Bourgeois, Ste-Foy.
Tél.: 651-6121

SICO SYNDICAT DE QUEBEC
Place Fleur de Lys
Québec, Qué.
Tél.: 529-7351

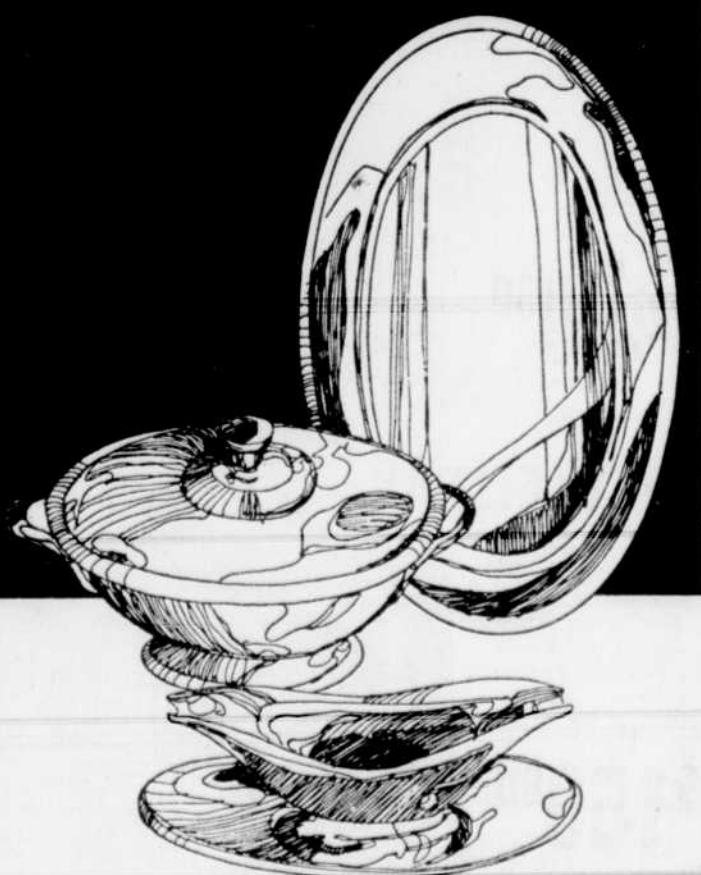
SICO NAP BOILY
4094 boul. Ste-Anne, Montmorency, Québec
Tél.: 663-7851

SICO QUINCAILLERIE R.C.O. INC.
1086, boul. des Chutes
Villeneuve. Tél.: 657-5144
1984, boul. Hamel
Ste-Foy. Tél.: 872-3445 — 872-9070

SICO QUINCAILLERIE CREMAZIE
168 ouest, Crémazie
Québec
Tél.: 522-2506

SICO DECORA ENR.
1509 boul. Talbot
M.-B. des Laurentides
Tél.: 849-3071

SICO QUINCAILLERIE P.-H. LEGARE & FILS
16, rue Harvey
Stonham
Tél.: 848-3311



LETANG ET REMY
PARIS

Elle lui offre son cœur sur un plateau d'argent? Offrez-lui Letang et Remy, Paris. Des pièces en orfèvrerie acier inox, élégantes, permanentes, pratiques. Il dira oui.



La boutique
Pierre Robitaille inc.

Carre d'Youville, 694 0262 Place Ste Foy 653 7260

Mise à pied de 124 "saboteurs" aux chantiers olympiques

La direction de la Régie des installations olympiques a révélé qu'elle avait mis à pied 124 ouvriers de la construction qui auraient été impliqués dans les actes de sabotage et de ralentissement de travail survenus au cours de la semaine dernière.

De ce nombre, 110 sont des ouvriers spécialisés en plomberie et appartenant à la section locale "144". Les autres personnes touchées par ces mesures de contrôle de la régie sont des électriciens.

Un porte-parole de la Régie affirme

que la situation était pratiquement redevenue à la normale. En effet, les actes de sabotage qu'on impute aux membres des unions de plombiers et d'électriciens (déjà sous tutelle gouvernementale) auraient cessé en fin de semaine; et le travail aurait finalement retrouvé son rythme normal hier dans le cas des électriciens, tandis que chez les plombiers la direction de la régie s'attendait à encore un peu de progrès de leur productivité.

La direction a également annoncé que trois entrepreneurs avaient été

remplacés pour accélérer les travaux, dont notamment la compagnie en plomberie Hervé Houde par Bouchard & Fils.

Par ailleurs, la FTQ-construction a imputé hier les récents incidents survenus au chantier olympique à des "agents provocateurs, qui, mêlés aux syndiqués, les invitent constamment à poser des actes inconsidérés".

Selon le président de la FTQ-construction, M. Roger Lamontagne, "ces hommes à la solde d'individus qui ont intérêt à susciter des troubles

sur le chantier olympique ont fait leur apparition, il y a quelques semaines. Ils portent des vêtements de travailleurs et ils disposent même des étiquettes les identifiant à des unions de métier dans la construction".

"Leur présence sur le chantier nous a été signalée récemment par nos salariés et, en dépit de nos recherches, nous n'avons pu les identifier", a conclu M. Lamontagne.

En réponse aux nombreuses questions qui lui ont été adressées sur ce sujet, le président de la FTQ-construction devait ajouter qu'il ne s'agissait "pas nécessairement de plombiers".

La CSN entend résister à la loi anti-inflation

par J.-Jacques SAMSON
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le conseil confédéral de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en réunion à Montréal depuis hier, entend élaborer une stratégie qui entrainera une résistance solide à l'application des lois anti-inflation C-73 et 64, au Québec.

Le service de recherche de la CSN a déjà remis aux délégués un volumineux document sur les décisions rendues par la Commission Pénin et les constantes qui peuvent s'en dégager. Le document souligne: "En même temps qu'on poursuit la campagne pour forcer le retrait formel des lois C-73 et 64, il est important de lutter pour rendre la loi inapplicable en forçant la Commission à accepter le maximum d'exceptions quant à leurs lignes directrices".

Les deux commissions anti-inflation n'ont rendu à ce jour qu'une seule décision,

affectant un syndicat affilié à la CSN, et cette décision approuvait l'augmentation négociée par les employés de la boulangerie Vaillancourt de Québec (16,2% pour la première année du contrat de travail).

Tous les négociateurs et directeurs de grève de la CSN seront convoqués le 26 mai à une réunion spéciale afin de discuter de la stratégie à entreprendre si un syndicat se voit décréter une réduction par une des commissions.

Les dirigeants de la CSN se sont montrés fiers des démonstrations de travailleurs canadiens et québécois pour protester contre "le contrôle des salaires"; le 22 mars à Ottawa et vendredi dernier, les débrayages simultanés du secteur privé et du secteur public.

Contrôle des salaires

Le rapport soumis par le service de recherche de la CSN dénonce l'inefficacité de la Commission Pénin à

contrôler les prix: "Après sept mois d'existence, le bilan de la Commission Pénin, côté prix n'est pas long à faire. Quatre décisions sont rendues dont deux ne prévoient pas de réduction dans la hausse des prix".

Le même service a mis en branle un projet de surveillance des prix et profits. Les permanents des conseils centraux de la CSN ont été sollicités pour effectuer toutes les deux semaines un relevé d'une liste spécifique de produits vendus par les chaînes d'alimentation. Par ailleurs, une surveillance systématique des activités de 50 grandes banques et sociétés qui ont une implantation québécoise importante est effectuée pour recueillir tous les trois mois des informations sur les profits et fonds d'exploitation. Un document trimestriel sera imprimé contenant des informations sur la hausse des prix et sur celle des profits.

Le service de recherche de la CSN dit constater que la commission anti-inflation réduit les augmentations sala-

riaux qui dépassent le calcul fait selon les indicateurs. Lors de la préparation du document, 234 décisions avaient été rendues et de ce nombre, 204 ou 87% ont décrété des réductions de montants négociés.

"Cependant, les réductions décrétées ne sont dans aucun sens apprivoisées d'une façon régulière.

LA CITE DE LAUZON
SOUSSIONS VIDANGES
AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions pour l'enlèvement des ordures ménagères dans la ville de Lauzon, pour la période du 1er juin au 31 décembre 1976, seront reçues au bureau de la soumission, 35, rue Bargoné, Lauzon, jusqu'à 16.00 heures, le 24 mai 1976. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formules disponibles à cet effet à mon bureau. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Lauzon, le 12 mai 1976. Suzanne Carrier, Greffier, Cité de Lauzon.

Notre hospitalité vaut son pesant d'or.

Quand il s'agit de choisir un hôtel, vous voulez le maximum d'avantages et de confort pour votre argent. C'est cette philosophie qui a été adoptée à l'hôtel Loews La Cité. Et nous y adhérons.

Nous vous offrons davantage. Nos chambres sont belles, spacieuses, confortables et bien orientées. Nous y avons ajouté une foule d'extras qui agrémenteront votre séjour: des lits jumeaux doubles extra-longs, un téléviseur, la radio AM/FM, le réglage individuel de la climatisation. Nous vous offrons en plus un choix intéressant de très bons restaurants.

L'emplacement aussi est privilégié, l'hôtel étant situé à proximité des grands centres d'affaires,

de loisirs, et culturels, à courte distance des principaux édifices à bureaux.

Et ce n'est pas plus cher qu'il leurs. Ce détail serait déjà très appréciable même si nous ne vous offrions pas davantage. En fait, nos prix sont probablement moins élevés que ceux de n'importe quel hôtel de Montréal qui soit aussi bien situé et offre des avantages comparables.

Et lorsque vous aurez comparé, nous savons que vous réserverez chez nous.

Pour obtenir renseignements et réservations, appelez l'hôtel au

(514) 288-6666, votre agent de voyage, ou le service de réservations Loews (LRI) de votre région, sans frais.

Vous allez à Québec? Descendez à l'hôtel Loews Le Concorde, cher ami.



3625 av. du Parc, Montréal, Québec
Ouverture le 1er juin 1976. Le complexe La Cité offrira en plus une galerie de boutiques, un club sportif avec piscines et beaucoup d'autres avantages.

avis légaux. appels d'offres.

APPEL D'OFFRES
La Commission scolaire de Manicouagan recevra jusqu'à 16.00 heures, le 28 mai 1976, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat:
A-1 mobilier scolaire & administration (Bols) 77-50
A-1 mobilier scolaire & administration (métal) 77-51
Q audio-visuel 77-52
machine d'entretien 77-53
outillage motorisé et manuel 77-54
fourgon 77-55
A-1 mobilier maternelle 77-56
F commerce & machine de bureau 77-57
A-2 mobilier bibliothèque 77-58
A-6 article de librairie 77-59
appareil ménager 77-60
draperies & tentures 77-61
Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser.
Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire, préparé à cette fin par la commission scolaire auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse \$2.000. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.
Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges pour chacune des sections du projet à partir du 10 mai 1976 en s'adressant à Monsieur Carmel Bellavance, responsable des achats, (adresse) 275, boulevard Lasalle, Baie-Comeau, téléphone 296-5506.
Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 28 mai 1976 à 16.00 heures (heure locale). Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture.
La commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.
DONNE À Baie-Comeau, le 10 mai 1976. G. Arsenault.

COMMISSION SCOLAIRE "DE L'ÉLAN"
110, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-LAZARE, BELLECHASSE
AMENDMENT
À L'APPEL D'OFFRES
PUBLIÉ LES
18 ET 26 MARS 1976
ASSURANCES GÉNÉRALES

La Commission scolaire "DE L'ÉLAN" recevra jusqu'à 15.00 heures, le 2 juin 1976, à 110, rue de la Fabrique, Saint-Lazare, Bellechasse, des offres, sous enveloppe scellée, pour les assurances générales.
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document (cahier des charges) qui est distribué aux bureaux de la Commission scolaire "DE L'ÉLAN", 110, rue de la Fabrique, Saint-Lazare, Bellechasse. Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurances détenant un permis pour transiger les assurances de dommages. Le soumissionnaire s'oblige à placer directement le contrat d'assurance avec l'assureur mentionné sur la formule de soumission.
Tout soumissionnaire doit accompagner sa soumission d'un chèque visé au montant de \$100 dollars payable à l'ordre de la Commission scolaire "DE L'ÉLAN". Ce paiement sera remboursé à tout soumissionnaire dont la proposition n'aura pas été retenue des qu'une soumission aura été acceptée. Quant au soumissionnaire choisi, il n'aura droit au remboursement qu'une fois les contrats d'assurances émis conformément à sa soumission.
L'ouverture publique des soumissions aura lieu le 2 juin 1976, à 20.00 heures à l'École Sainte-Marie, Saint-Lazare de Bellechasse en présence des soumissionnaires qui voudront y assister.
La Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.
Alexandre A. J. Aulou
Directeur Général
Saint-Lazare, le 7 mai 1976

APPEL D'OFFRES
ASSURANCES GÉNÉRALES
Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges qui est disponible au Cabinet du Directeur Général, 2233, avenue Royale, Courville, Québec 56, à compter de 9.00 heures (h.a.e.), jeudi le 13 mai 1976.
Seuls sont admis à soumissionner les courtiers d'assurances qui sont membres en règle de l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec.
Un versement de \$10 (chèque visé ou mandat poste) à l'ordre de la Commission Scolaire Chutes-Montmorency, est requis pour obtenir les documents de soumission. Ce montant n'est pas remboursable.
Un chèque visé au montant de \$200, payable à l'ordre de la Commission Scolaire Chutes-Montmorency, est requis de chaque courtier soumissionnaire, à l'occasion de la remise de sa soumission. Ce montant sera remboursé à chaque courtier soumissionnaire dont la proposition n'aura pas été retenue. Quant au courtier soumissionnaire dont la proposition aura été retenue, il aura droit au remboursement lorsque les contrats d'assurances auront été émis conformément à sa soumission.
L'heure, la date et l'endroit pour la remise des soumissions sont fixés à 11.00 heures (h.a.e.), le 25 mai 1976, au bureau du soumissionné, 2233 avenue Royale, Courville, Québec 56.
La Commission Scolaire Chutes-Montmorency ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui sont présentées.
Le Directeur Général,
Jean-Charles Lemay.
COURVILLE, le
11 mai 1976.

VILLE DE HAUTERIVE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA
APPEL D'OFFRES (14-76)
Des soumissions seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées du Québec - 56, Samuel Miller, Baie-Comeau, jusqu'à 16.00 heures, le 26 mai 1976, pour l'exécution des travaux suivants:

"TROTTOIRS ET BORDURES EN BÉTON SUR LES RUES SUIVANTES: THIBEAULT, BONS DESIRS, NAPOLÉON, ROBIN, LAFONTAINE, AMYOT, PARFONDEVAL & LAFLECHE".
Les soumissionnaires pourront se procurer les formules de soumission, plans, devis et cahiers des charges des ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard, Lefebvre & Associés, à l'Hôtel de Ville de Hauterive, 625, boulevard Lafleche, local 303, Hauterive, Qué., moyennant le dépôt de \$25 en argent ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Hauterive. Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront déposé une soumission, s'ils remettent les plans et devis en bon état dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Chaque soumissionnaire doit accompagner sa soumission d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à charte et payable à la Ville de Hauterive ou d'un bon de cautionnement, le tout pour un montant égal à 10% du montant de la soumission.
Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 16.00 heures, au bureau du directeur municipal, à l'Hôtel de Ville de Hauterive, 625, boulevard Lafleche, Hauterive, Qué.
La Ville de Hauterive ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Gilles Biron, m.h.a.
assistant-gérant municipal
625, boulevard Lafleche
Hauterive, Qué.
Hauterive, Qué.,
le 4 mai 1976.

La légende:

*Les petites voitures importées
sont bien plus économiques
en essence
que les petites Pontiac.*

La réalité:

*La nouvelle Pontiac Acadian
a obtenu de meilleurs résultats
que nombre de voitures importées
lors d'essais
sur l'économie d'essence.*

48 mi/gal sur la grand-route, 33 mi/gal en ville...

Tels sont les résultats obtenus lors des essais réalisés sur l'économie d'essence par l'E.P.A. aux Etats-Unis par une Pontiac Acadian équipée du moteur de 1.4 litre à carburateur un corps et d'une boîte manuelle, et présentant un rapport de pont arrière de 3.70 à 1.

Ces essais placent l'Acadian dans la même catégorie que les voitures importées les plus économiques en essence.

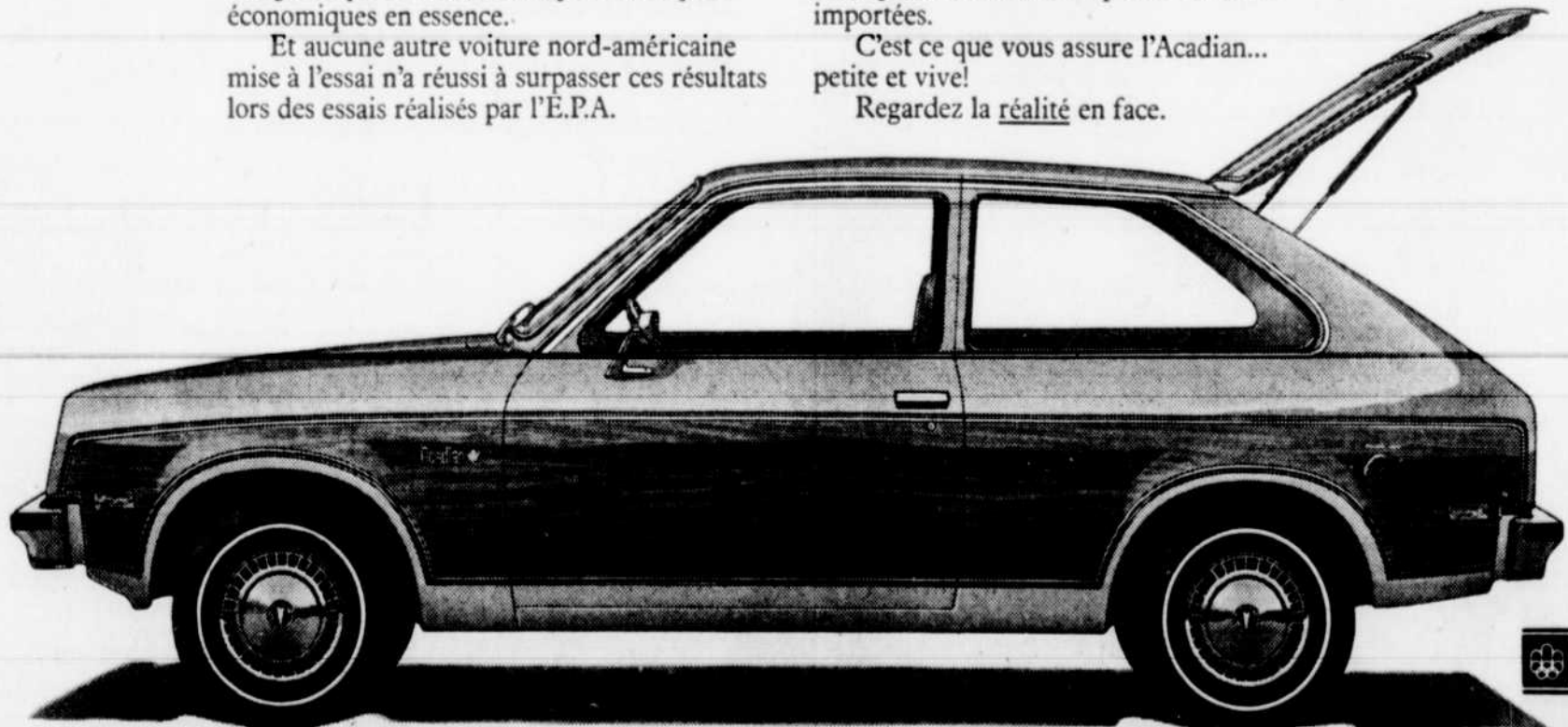
Et aucune autre voiture nord-américaine mise à l'essai n'a réussi à surpasser ces résultats lors des essais réalisés par l'E.P.A.

Rappelez-vous que ces résultats sont des données relatives. Le millage que vous obtiendrez dépendra des endroits où vous roulez, de votre façon de conduire, de l'état de votre voiture et de l'équipement en option.

Un excellent millage. Dans une petite Pontiac à arrière ouvrant se vendant moins cher que bon nombre de petites voitures importées.

C'est ce que vous assure l'Acadian... petite et vive!

Regardez la réalité en face.



Certains des équipements représentés sont livrables en option moyennant supplément.

Pontiac Acadian

En vente dans tout le pays chez 587 concessionnaires Pontiac qui en assurent également le service après-vente.

Le voyage de Bourassa à Paris aura coûté \$168,000

par Pierre CHAMPAGNE

Le voyage qu'a effectué en France le premier ministre du Québec, en décembre 1974, aura finalement coûté aux contribuables québécois \$167,907.

Depuis près d'un an, le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, avait fait inscrire au feuilleton de l'Assemblée nationale une question à dix volets sur le voyage de M. Bourassa dans les vieux pays. Hier, le leader du gouvernement décidait enfin d'y répondre.

Nous apprenions ainsi que 10 collaborateurs accompagnaient le premier ministre Bourassa, que l'un d'eux était accompagné de son épouse, que ces personnes ont réclamé plus de \$14,000 en frais de voyage, que la campagne de publicité qui a précédé, en France, l'arrivée du premier ministre du Québec avait coûté \$128,382, que les quatre réceptions offertes par le gouvernement avaient demandé un investissement de plus de \$10,000, que les 18 journalistes français invités au Québec, avant la

visite de M. Bourassa en Europe, avaient engagé des déboursés de l'ordre de \$15,000, etc.

Publicité

C'est, de loin, la publicité entourant ce voyage extraordinaire qui accapare la majorité des dépenses de ce voyage. On avait alors fait publier, dans le journal Le Monde, un supplément complet sur le Québec.

Mais comme le souligne M. Fran-

çois Cloutier dans la réponse qu'il a fait transmettre à M. Roy par M. Lévesque, la publication du supplément du Monde avait été mise en route près d'un an et demi avant la visite du premier ministre en France.

Il hésite par la suite à imputer les frais de publicité qu'a occasionnés ce supplément au voyage du premier ministre. Non seulement hésite-t-il, mais il le nie même catégoriquement. "Non, dit-il, le gouvernement du Qué-

bec n'a pas retenu de réclame dans la presse française à l'occasion du passage en Europe de M. Bourassa."

C'est presque par hasard si le journal Le Monde publiait, en même temps que la présence du premier ministre québécois à Paris, un supplément volumineux sur le Québec.

Par ailleurs, ce supplément aurait été payé par divers ministères du

gouvernement qui ont contribué pour la somme de \$87,897 à cette publicité et par certaines sociétés paragouvernementales qui, elles, ont versé \$32,685 dans cette promotion.

Le \$167,907 qu'a coûté officiellement le voyage ne comprend pas le sapin de \$18,715 offert à cette occasion par M. Bourassa à la ville de Paris. Ce sapin avait 60 pieds de haut. Si on inclut ce don, on en arrive à la somme coquette de \$186,000.

La loterie fédérale, ce ne sera pas le Pérou

OTTAWA (PC) — Les espoirs du Québec de recevoir \$350 millions grâce à la nouvelle loterie fédérale afin d'éponger une partie du défi-



M. Julien CÔTÉ

cit des Jeux olympiques peuvent être plutôt trop optimistes, selon des experts en loterie.

Diverses projections indiquant pour la loterie un profit annuel de \$100 à \$120 millions laissent entendre que seule une somme de \$260 millions à \$315 millions irait au Québec pour une période de trois ans de loterie fédérale.

Le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, en annonçant son projet, lundi, a exposé que selon son département, environ \$300 millions serviraient à combler le déficit des Jeux. Une loterie très réussie, selon lui, pourrait rapporter entre \$300 et \$325 millions, mais peut-être aussi seulement \$275 millions.

De son côté, le ministre québécois des Finances, dans son budget de lundi, a dit compter sur \$350 millions

pour le déficit de Jeux. Mais, pour que Loto Canada réalise \$350 millions pour le déficit, il lui faudrait atteindre un profit de \$400 millions sur une période de trois ans, ou un profit annuel moyen de plus de \$133 millions.

M. Julien Côté, dirigeant de la Loterie olympique, a souligné, hier, que cette loterie avait versé près de \$200 millions aux Jeux depuis mai 1974. Les chiffres pour la dernière année complète, de mai 1975 à avril 1976, donnent \$87 millions. A son dire, Loto Canada pourrait sans doute rapporter un profit total de \$100 à \$120 millions par année. Depuis 1974, les ventes de billets sont passées de cinq millions à 7,5 millions pour chaque tirage.

Loto Canada entend céder environ 82,5 pour cent de ses profits annuels au déficit olympique et aux Jeux du Commonwealth à Edmonton, 12,5 pour cent aux provinces en se basant sur les ventes de billets; et cinq pour cent au gouvernement fédéral pour ses programmes de sport, de récréation et de conditionnement physique.

D'après divers experts, en prévoyant une perte d'engagement pour une loterie nationale et l'opposition de la plupart des provinces — sauf le Québec — un profit annuel total de \$100 millions est réalisable avec Loto Canada. Ce qui laisserait au Québec un vide de \$90 millions à combler dans son aide prévue aux Jeux. Mais M. Côté est d'avis qu'on peut atteindre l'objectif de \$350

millions, grâce à la hausse des ventes de billets et à la coopération des provinces.

Cependant, l'opposition a commencé à se manifester dans certaines provinces. L'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Nouvelle-Ecosse déjà ont annoncé leurs objections, déplorant que le projet Chrétien nuise aux projets provinciaux de loteries nationales. On rappelle que lors des récents tirages de la loterie olympique, environ 50 pour cent des recettes provenaient de l'Ontario, et que cette province s'est nettement déclarée opposée au projet fédéral.

M. Chrétien maintient que les provinces sont bienvenues, si elles tiennent à lancer leurs propres loteries nationales, mais il rappelle qu'elles ne peuvent rien faire pour bloquer Loto Canada.

Accord entre le Canada et le Congo

BRAZZAVILLE (AFP) — Un accord d'un montant de 2,3 milliards de francs CFA a été signé entre le Congo et le Canada.

Cet accord signé du côté congolais par M. Jean-Jacques Ontsants, ministre des Transports et de l'Habitat et du côté canadien par

M. John-P. Schioler, ambassadeur du Canada au Congo, concerne le réajustement du CFCO (Chemin de Fer Congo Océan).

Le ministre des Transports a ensuite rendu hommage à la coopération canadienne qui s'accroît entre les deux pays.

Les portes vous sont grandes ouvertes au nouveau centre d'armoires de cuisine GREGG.

Une visite de votre part vous permettra de constater ce que GREGG a conçu pour vous.

Des armoires:

- de style classique ou contemporain — Faciles à installer
- grandeurs et dimensions convenant à toutes les cuisines
- pour le haut, le bas, pour les coins, les évier, gardes-manger
- finement travaillées, en chêne naturel, orme ou bouleau, avec dessus ou "comptoir" pré-moulé
- traitées pour résister aux accidents courants: eau, jus renversés, ammoniac, etc.

Venez voir notre étalage. Vous découvrirez que grâce à Gregg vous pouvez ajouter de la valeur à votre maison.

Heures d'ouverture:

lundi au mercredi de 9h à 17h
jeudi et vendredi de 9h à 21h
samedi de 9h à midi

Repérez le panneau GREGG.

"J'aimerais recevoir gratuitement votre brochure montrant les différents modèles d'armoires GREGG."

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Tél. _____

Offrez-vous un voyage d'affaires vraiment agréable.

Air Canada dessert tous les jours pas moins de 40 villes nord-américaines où vous êtes susceptible de brasser des affaires importantes. On fait tout en notre possible pour vous aider à réussir. En étant, par exemple, l'une des grandes lignes aériennes les plus ponctuelles en Amérique du Nord.

Tout en vous retenant une place à bord, notre service de réservations de 24 heures s'occupe en même temps de votre hôtel et de votre voiture, si désiré. Oui, nous tenons vraiment à ce que vos voyages d'affaires vous soient des plus agréables. On n'ira pas jusqu'à vous offrir des cigares, mais c'est tout comme. On veut que vous aimiez voyager avec nous, où que vous alliez pour vos affaires.



Fredericton 1 vol direct par jour

Halifax 1 vol direct par jour

Moncton 1 vol direct par jour

Montréal 7 vols directs par jour

Ottawa 3 vols directs par jour

Sept-Îles 1 vol direct par jour

Saint-Jean, N.B. 1 vol direct par jour

Timmins 1 vol direct tous les jours, sauf le samedi

Toronto 4 vols directs par jour (dont 2 sans escale)

Winnipeg 1 vol direct par jour

En vigueur le 25 avril 1976.

Vous pouvez aussi profiter des nombreux vols quotidiens, avec raccordement, à destination de Calgary, d'Edmonton, de Vancouver et de Los Angeles.

Air Canada vous offre des voyages d'affaires à votre goût, tels que vous les aimez. Vous pouvez réserver votre place (l'hôtel et la voiture aussi) à toute heure du jour et de la nuit au numéro suivant: 692-0770. Bon voyage!

On y va? On y va!



AIR CANADA



"BIENVENUE AUX BRICOLEURS ET ENTREPRENEURS"

Le Centre de l'Armoire de Cuisine

2645, rue Watt, Parc Colbert, via boul. Charest ouest, Sainte-Foy, Québec. Tél.: 418-658-6924

Québécois ou non, les députés libéraux suspects d'irrégularités subiront le courroux de Clark

par Pierre MARTEL

Les libéraux auront beau continuer à insinuer que les conservateurs anglophones sont anti-Québec, le Parti progressiste-conservateur poursuivra sa dénonciation des conflits d'intérêts, des erreurs administratives et des trafics d'influence.

Telle est la précision qu'a apportée le chef tory, M. Joe Clark, lors d'une allocution prononcée, hier, à Québec devant une assistance de plus de quatre cents personnes.

"Nos adversaires vont peut-être continuer à chanter la complainte des bons libéraux francophones persécutés par les méchants conservateurs anglophones anti-québécois. Je vous dis au départ que ces affirmations sont de purs mensonges", a lancé le jeune chef de 36 ans.

Il devait poursuivre en affirmant que même si les libéraux prenaient des airs de vierges offensées, son parti continuera à dénoncer leurs agissements peu importe l'auteur et l'origine de celui-ci.

Sommé par un journaliste de nommer les libéraux ayant affirmé que les conservateurs étaient anti-Québécois, M. Clark a refusé de donner des noms. Il s'est contenté de suggérer aux journalistes de consulter leurs dossiers pour les trouver.

Organisation

Soulignant qu'il veut renforcer les organisations de son parti, le leader conservateur insiste sur la nécessité d'améliorer l'organisation ontarienne ou selon lui se livrera la grande bataille lors des prochaines élections.

Toutefois, affirme-t-il, le Québec demeure sa principale préoccupation au chapitre de l'organisation. Ne rejetant pas une aide éventuelle de l'Union nationale, M. Clark maintient qu'avant tout il veut avoir sa propre organisation dans la Belle province.

Interrogé sur la présence à sa causerie de M. Rodrigue Biron, candidat à la direction de l'Union nationale, le chef tory a précisé qu'il n'appuyait aucun candidat dans cette course.

Ce discours de M. Clark a fait suite à sa première rencontre officielle avec le premier ministre Bourassa. Après cet entretien privé, M. Clark a déclaré que la conversation a porté d'une façon générale sur le rapatriement de la constitution, sur le pétrole et sur le déficit olympique.

Loto Canada

Enfin, M. Clark a précisé la position de son parti sur la création de Loto Canada. Se disant d'accord sur le principe de créer une loterie pour aider à éponger le déficit olympique, il exige cependant qu'une comptabilité des dépenses encourues soit rendue publique.

"Mon parti donne un appui formel à Loto Canada. Mais, on veut avoir tous les chiffres en main pour savoir ce sur quoi on votera à la Chambre des Communes. Dans mes rencontres avec MM. Bourassa et Drapeau, j'ai insisté sur cet aspect. Tous deux m'ont affirmé qu'ils étaient d'accord pour que la comptabilité des dépenses soit rendue publique", de lancer M. Clark.

Il n'est resté pas moins que le chef conservateur a d'autres réserves sur Loto Canada. Ainsi, il exige que le gouvernement fédéral procède par voie de projet de loi plutôt que par simple règlement.

"Avec un projet de loi, on pourrait obtenir qu'une date limite soit établie

pour la durée de la loterie fédérale. Je tiens à cela parce que je crains que le gouvernement ne profite de l'occasion pour enlever aux provinces la source de revenu que constituent les loteries. Il est donc important de préciser que Loto Canada devra cesser d'exister lorsque le déficit olympique aura été épongé", d'expliquer le leader tory.

Reprenant une boutade lancée par un Québécois, M. Clark a conclu: "Fumez pour les Olympiques".

COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la présente, que la réunion du Comité Exécutif prévue pour le 24 mai 1976 est reportée au mardi 25 mai 1976 à 19h30.

Claude Caron
Secrétaire général

AVIS MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN COMTE DE PORTNEUF

AVIS est par les présentes donné que la MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN, COMTE DE PORTNEUF, s'adressera lors de la prochaine session législative, à l'Assemblée Nationale, pour qu'une loi soit adoptée dans le but d'annexer à ladite MUNICIPALITE, les rangs un (1) et deux (2) Nord-est, A, B, E, F et G du Canton de Montauban.

QUEBEC, ce 27 février 1976

Procureurs de LA MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN COMTE DE PORTNEUF

PERMIS

3e Publication

Prenez avis que André D'Anjou, 116, rue Abadie, St-Augustin, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial

a) pour le transfert restreint, longue distance, route restreinte par contrat de Québec et de St-Augustin de Desmaures, à tous les endroits situés dans le district électoral provincial de Portneuf, pour le transport de journaux, pour le compte de Le Soleil Lée.

b) pour le transport restreint, service local, St-Augustin et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles de cette localité pour le transport de colis d'une pesanture maximum de 100 livres.

Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans ce journal.

PIERRE VALIN
procureur de André D'Anjou
116, rue Abadie
St-Augustin

AVIS

1re publication

Demande de permis par contrat.

Cabano Transport Lée demande l'autorisation de transporter pour le compte de F.F. Soury Inc., Rivière-du-Loup, du papier de Rivière-du-Loup au port de Rimouski, Rimouski, Qué.

Toute opposition devra être parvenue dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première publication dans ce journal.

Cabano Transport Lée
365, Chemin Temiscouata
Rivière-du-Loup, Qué.

AVIS DE DETTES DE LIVRES

Prenez avis que la compagnie Dumas Transport Inc., corps politique ayant son siège social au 561, rue Turgeon, à Québec, a cédé et transféré à la Banque Canadienne Nationale, succursale du 1800, Première Avenue, à Québec, toutes ses créances recevables tel qu'il appert d'un acte de transport enregistré à Québec, le 4 juin 1975, sous le numéro 807980.

Québec, ce septième jour de mai 1976.

Banque Canadienne Nationale

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les membres du Conseil de la Communauté urbaine de Québec, à une assemblée régulière tenue régulièrement le 27 avril 1976, ont adopté le règlement no 73 amendement certains règlements de la Communauté urbaine de Québec et décrétant un emprunt obligatoire au nom de la Communauté, mais avec certaines de ses municipalités composantes, au montant de \$15,000,000 canadiens, sur le marché des eurodollars canadiens.

Ce règlement a reçu l'approbation de la Commission municipale du Québec en date du 7 mai 1976 et celle du ministère des Affaires municipales le 7 mai 1976. Il peut être pris communication de ce règlement au bureau du secrétaire de la Communauté urbaine de Québec, Me Yvan Dallaire, 930, Chemin Ste-Foy, Suite 710, Québec.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Québec, le 10 mai 1976

Jacques Forgues, avocat
secrétaire-adjoint de la CUQ

CONSTRUCTION DE DEFENSE (1951) LIMITEE

Projet: Pavages des routes en gravier BFC Valcartier (Québec)

Dossier: VR 603-10

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi, (heure avancée de l'est) le mercredi 2 juin 1976 des soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiquent le contenu et seront adressées au soumissionnaire.

Les plans et devis et les formules de soumission seront exposés aux Bureaux de l'Association des Constructeurs à Québec, Trois-Rivières, Montréal, Arvida ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.

Seuls les entrepreneurs principaux pourront se procurer le dossier de soumission en adressant leur demande à notre Service des Plans à l'adresse ci-dessous. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de \$25 payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie au montant indiqué au dossier devra accompagner chaque soumission.

N.J. Smith, secrétaire
6e étage, Edifice Kenyon
225, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 6K3



Le couple Joe Clark-Maureen McTeer a profité de son séjour à Québec pour visiter le Salon du livre...

Le Soleil, Jacques Deschênes

Vente de toute beauté!

Une peinture d'extérieur très appréciée des virtuoses, ce latex est digne de votre maison.

En vente,

\$12.48
pas plus que le gallon

Cet émail porcelaine semi-lustré est d'une blancheur éclatante et résiste aux lavages répétés.

En vente,

\$14.98
pas plus que le gallon

Ce latex d'intérieur saura vous inspirer, car il s'applique en un tour de main.

En vente,

\$10.28
pas plus que le gallon

CROWN DIAMOND

...et vous êtes artiste!

Plan de financement disponible Fernand Morissette Inc. 4345 BOUL. HAMEL, ARCHER-LORETTE, QUE. - 800 BOUL. DU JARDIN, ORSAINVILLE, QUE. Tél.: 1-418-872-2874 Ouvert le jeudi et le vendredi soir jusqu'à 9h. - Samedi midi.	QUINC. JOS DION ENR. 3189, chemin Ste-Foy, Ste-Foy, tél.: 653-6175 204 ouest, St-Vallier, Québec, tél.: 625-9610	QUINC. CIMON ENR. 2565, Maufils Québec Tél.: 661-4861
QUINCAILLERIE NORMAND LEDUC 50 ouest, St-Joseph Québec, Qué. Tél.: 524-0525	QUINC. HARVEY ENR. 2174, Père-Lelièvre Dubergier Tél.: 683-2149	QUINCAILLERIE QUEBECOISE INC. 3020 boul. du Jardin Orsainville, 623-6264 4626, 1re Avenue Charlesbourg 623-6276
MATERIAUX DE CONSTRUCTION ENR. 746 St-Joseph St-Raymond Tél.: 337-2297		DEFOY & FILS INC. 62, Charles-Julien Pont-Rouge, Qué. Tél.: 673-2638
VILLENEUVE & FRERES ENR. 2300, av. Royale Courville Tél.: 663-9894		

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

CONCOURS SPECIAL POUR INAUGURER NOTRE NOUVELLE BOUTIQUE

JUNIORELLE

"BOUTIK-O-BOUTTE"

MARQUES LES PLUS REPUTEES

- JUNIOR Scope
- MAXINE
- Sportville
- YOUNG CASUALS
- FAVORITE KNITWEAR
- PARKTOWN
- Tootique
- WENDY DRESS
- La GANG
- Mélange
- JEAN NICOLAS
- Charmante
- COUNT DOWN
- BRITTON'S OF PARIS
- JOSEPH RIBKOFF
- MINO IMPORT
- MARTIN IMPORT

EN VEDETTE SEDUISANTE ROBE SIGNED "WENDY DRESS"

Confection soignée dans un beau tissu 100% coton de couleur tan. Embellissements de couleurs contrastantes. Larges manches très à la mode. 5 à 11.

\$45

Jolie bourse "Mino Import" en jute de couleur tan avec motif imprimé de fleurs en vert, or et rouille.

\$9

Laliberté, rez-de-chaussée, à l'entrée du magasin sur le mail.

A GAGNER 6 PRIX TOTALISANT \$1000

EN BONS D'ACHAT

1° PRIX: \$500

2° PRIX: \$300

+ 4 PRIX DE \$50

Coupons de participation disponibles exclusivement à notre boutique Juniorelle au rez-de-chaussée.

ATTRIBUTION 19 MAI

Les citoyens de Grondines hésitent à se prononcer sur la centrale nucléaire

par Gérard ROCHETTE

GRONDINES — Le projet de construction, par l'Hydro-Québec, d'une centrale thermo-nucléaire à Grondines, dans le comté de Portneuf, ne semble pas apaiser les citoyens. Ceux-ci attendent d'obtenir plus d'informations avant de se prononcer sur un tel projet.

C'est ce qui ressort d'une assemblée publique d'informations convoquée, hier soir, par le comité d'animation de Grondines. Si certains citoyens semblent opposés au projet, d'autres, d'autres par contre s'y montrent favorables et ceux-ci semblent du côté de la majorité.

Toutefois dans les deux cas, on attend des informations additionnelles avant de se prononcer définitivement et obtenir ainsi des réponses aux inquiétudes manifestées.

En présence de représentants du comité de protection de l'environnement de Sainte-Croix de Lotbinière, les quelque 50 personnes présentes à l'assemblée ont vite réalisé que les informations manquaient pour permettre de prendre position sur un tel projet.

D'ailleurs, invitée à y assister, l'Hydro-Québec a décliné une telle offre en faisant part que ses études ne lui permettaient pas pour le moment d'avoir les éléments essentiels et nécessaires au dossier pour répondre aux questions qui pourraient être posées.

Précisons qu'une centrale thermo-nucléaire à Grondines demeure toujours à l'état de projet, cette localité étant

tout simplement parmi les six sites qui font présentement l'objet d'études de la part de l'Hydro.

Pour le comité de protection de l'environnement de Sainte-Croix de Lotbinière, il ne s'agit pas d'être contre le projet d'une centrale thermo-nucléaire pour le simple plaisir d'être contre. M. J.B. Leroy, physicien nucléaire, membre dudit comité, a expliqué une telle opposition en déclarant qu'il y avait trop d'incertitudes quant aux conséquences à long terme sur le fonctionnement d'une centrale nucléaire.

D'ailleurs, ce dernier a déclaré qu'à l'Hydro-Québec même on était dans l'impossibilité de dissiper toutes les incertitudes qui en découlaient. Parmi les problèmes importants mentionnés par ce dernier, il y a le réchauffement des eaux du Saint-Laurent, les problèmes de résidus radio-actifs et la protection de l'environnement en ce qui regarde le degré de radio-activité, sans compter les bouleversements que cela pourrait occasionner dans les domaines social, municipal et la vie en général des citoyens.

Si les citoyens de Grondines présents n'ont pu obtenir tous les renseignements qu'ils auraient désirés, ceux-ci ont tout de même pu apprendre que ce n'est pas une mais quatre centrales nucléaires que l'Hydro envisageaient de construire sur les rives du Saint-Laurent.

C'est, d'ailleurs, à une telle exploitation massive de centrales nucléaires que s'oppose le comité de Lotbinière. Celui-ci désire que l'Hydro pousse plus à fond ses re-

cherches afin de donner des certitudes sur la protection à court et à long terme de la vie des citoyens.

En résumé, une assemblée publique où très peu d'informations pertinentes et précises ont pu être données aux participants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ceux-ci ont conclu sans prendre de position officielle sur le projet, préférant attendre que des renseignements additionnels soient fournis, permettant de répondre aux questions soulevées et dissiper les incertitudes et les inquiétudes existantes.

Cygnets violents

LA SALLE (AP) — Les cygnets sont très attachés à leur couvée qu'ils protègent énergiquement quand ils se croient en danger.

C'est ce qui est arrivé à un père de famille de La Salle, commune proche de Macon, qui canotait sur la Saône avec son fils aux abords d'une petite île face à la Monge où précisément loge un couple de cygnets, avec sa couvée.

Se croyant en danger, le mâle se précipita sur l'enfant. A coups d'aile et de bec, il a blessé cruellement le bambin.

Le père voulant défendre son fils fut à son tour agressé et blessé par le mâle en furie.

Réforme au ministère de la Pêche

VANCOUVER (PC) — Le ministre fédéral des Pêches, M. Roméo LeBlanc, vient d'annoncer que le Conseil consultatif des Pêches du Canada sera restructuré. Le ministre a fait savoir que cet organisme serait divisé en trois conseils distincts — l'un pour la région du Pacifique, un autre pour la région de l'Atlantique et le dernier pour les étendues d'eau douce.

Le Conseil national est composé de porte-parole de l'industrie de conserverie du poisson, d'organisations de pêcheurs et de sportifs. Il conseille le ministre en matière de politique du ministère et de réglementation.

La publicité vous permet de comparer

LE BUREAU CONSULTANT DE LA PUBLICITE AU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec que LES IMMEUBLES CANABEC INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Québec a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du cinquième jour du mois de mars 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Québec le dix-neuvième jour de mars 1974 sous le numéro 773771.
Daté à Québec ce septième jour du mois de mai 1976.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
995B rev.67
Québec seulement.

avis légaux. appels d'offres. soumissions.

LA CITE DE LAUZON DEMANDE DE SOUMISSIONS MACHINERIE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions pour la fourniture de la machinerie suivante seront reçues au bureau de la sous-gérance, Hôtel de Ville de Lauzon, 35, rue Bargoné, jusqu'à 16h00 heures, le 24 mai 1976:
UN (1) camion dix (10) roues
UN (1) camion six (6) roues
UN (1) pick-up 4 x 2
UN (1) pick-up 4 x 4
UN (1) chargeur sur roues
Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formules disponibles à cet effet à mon bureau, à compter de vendredi le 14 mai 1976.
Le Conseil de la Cité de Lauzon ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Donné à Lauzon, ce 10 mai 1976.
Suzanne Carrier, greffier
Cité de Lauzon
35, rue Bargoné, Lauzon

Q Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCC-60347-F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 25 mai 1976
Iles-de-la-Madeleine, P.Q.
FOURNITURE DE
TUYAUX ET RACCORDS
ET DIVERS AUTRES
ARTICLES DE
PLOMBERIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
HYDRO-QUEBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.
Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire,
M.-A. DEMERS
Montréal le 3 mai 1976.

Société
de développement
de la Baie James
APPEL D'OFFRES
S76-4038
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mercredi, le 2 juin 1976
FOURNITURE
D'AUTOMOBILES DE
PICK-UPS, DE CAMIONS
A CABINES D'EQUIPE
ET DE FOURGONS
VITRÉS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6.
Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 2 juin 1976.
Un dépôt de soumission, d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.
Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

Société
de développement
de la Baie James
APPEL D'OFFRES
S76-4039
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Le mercredi 2 juin 1976
COMPLEXE SCOLAIRE
JACQUES-ROUSSEAU
RADISSON
FOURNITURE DU
MOBILIER ET DE
L'EQUIPEMENT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6.
Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 2 juin 1976.
Un dépôt de soumission, d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.
Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

PERMIS DE TRANSPORT
2e publication
Prenez avis que le soussigné Raymond Bossé, domicilié à Estcourt, Cité Témiscouata, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q 504 642 D-1 catégorie Artisan région 3, pour le transport de matière en vrac, à M. Lidoré Michaud, Ste-Hélène, Cité Kamouraska.
Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal à la Commission des Transports, 585 est, boul. Charest, Québec.
M. Raymond Bossé
Estcourt
Cité de Témiscouata.

Q Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CPE-60298-F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 1er juin 1976
Abitibi et Matagami, P.Q.
FOURNITURE DE
DOUZE (12) BATIMENTS
PREFABRIQUES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
HYDRO-QUEBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.
Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire,
M.-A. DEMERS
Montréal le 4 mai 1976.

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Avis d'audiences publiques
Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports tiendra des audiences publiques du 1er au 3 juin, à Richmond, Victoriaville et Québec, relativement à:
Une requête présentée par les Chemins de fer Nationaux du Canada en autorisation de cesser l'exploitation de son service de trains de voyageurs entre Richmond et Québec, comprenant les trains nos 122, 126, 127, 128 et 129 qui circulent trois fois par semaine.
Les audiences débuteront à 10h, de l'avant-midi aux endroits suivants:
Richmond — Le mardi, 1er juin en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 745, rue Gouin.
Victoriaville — Le mercredi, 2 juin en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1er, rue Notre-Dame.
Québec — Le jeudi, 3 juin en la Salle d'audience de la Faculté de Droit, Université Laval, Cité Universitaire.
En 1974, soit la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles en rapport avec ce service, on a rapporté les montants suivants: pertes réelles, \$326,606; recettes, \$7,284; frais totaux, \$333,890. Toute personne qui le désire pourra faire des représentations orales ou écrites aux audiences. Des représentations écrites peuvent également être adressées au Secrétaire, Comité des transports par chemin de fer, Commission canadienne des transports, 275, rue Slater, Ottawa, K1A 0N9 dont une copie à Monsieur, H. J. G. Pye, c.r., Avocat-conseil des Chemins de fer Nationaux du Canada, Case postale 8100, Montréal.
J. d'Avignon,
Secrétaire,
Comité des transports
par chemin de fer.

LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC POSE DE REVÊTEMENT BITUMEUX APPEL D'OFFRES CONTRAT NO: 76-04 SPICQ

PROPRIÉTAIRE:
La Société du Parc Industriel du Centre du Québec
a/c: M. Edouard Légasse, directeur général
Suite 400
515 ouest, rue Sainte-Catherine
MONTRÉAL, (Qué.)
INGÉNIEURS:
Les Consultants S.B.C.S. Inc.
353 nord, boulevard Bois-Francis, Victoriaville,
Comté Arthabaska, (Qué.)
Tel: (819) 758-1548

PROJET:
Dossier: 76V-108
Préparation, mise en forme, correction de profil et revêtement bitumeux de la 3e Avenue, la 10e Rue, la 7e Rue et la rue à l'est (TANK FARM) sur la propriété du Parc Industriel du Centre du Québec à Bécancour.
CONDITIONS:
Les soumissions, présentées dans les enveloppes fournies par l'ingénieur-conseil à cette fin, devront être scellées et présentées au propriétaire avant 15h le 27 mai 1976 à l'adresse plus haut indiquée, où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires.
Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés, compagnies et corporations agissant comme entrepreneurs généraux et ayant leur établissement principal dans la province de Québec.
Toute soumission pour être valable doit être accompagnée d'un chèque visé d'au moins dix pour cent (10%) de la soumission totale tiré sur une banque canadienne ou d'un cautionnement de soumission équivalent; le chèque ou cautionnement sera fait à l'ordre du propriétaire.

DOCUMENTS:
Les documents du contrat se rapportant au projet peuvent être obtenus au bureau de la Société du Parc Industriel du Centre du Québec, sur la 7e Rue du Parc Industriel de Bécancour et au bureau des ingénieurs St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie Inc., 353 nord, boul. Bois-Francis, Victoriaville (Arthabaska) Québec, en retour d'un chèque visé de \$25 non remboursable en argent ou sous forme d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne et fait à l'ordre du propriétaire.
ADJUDICATION:
Le propriétaire ne s'engage pas nécessairement à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et la soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit, le choix de ladite société.
EDOUARD LEGASSE,
Directeur général.

La Société du parc industriel
du centre du Québec

VOYEZ-LA
chez

**LA NOUVELLE
familiale
F-10**

La nouvelle familiale F-10



de Datsun mieux que la familiale Pinto

Nous avons la traction avant, l'autre pas.
Nous avons à l'avant des garde-boue de plastique épousant la forme des ailes, l'autre pas.
Nous avons des pneus à flanc blanc, l'autre pas.
Nous avons un dégivreur de lunette, l'autre pas.
Nous avons des glaces teintées, l'autre pas.
Nous avons des sièges baquet à dossiers réglables, l'autre pas.
Nous avons une puissante batterie de 60 amp., l'autre pas.
Nous avons des freins à disques assistés à l'avant, l'autre pas.
Nous avons une meilleure consommation d'essence, avec 40* mi/gal dans les tests combinés ville-grande route.
Nous offrons une plus-value d'accessoires sans frais supplémentaires, l'autre vous permet de commander certains de ces accessoires en option, mais pas tous.

Malgré tous les avantages de notre équipement standard, notre familiale ne coûte que \$3995*.
Les comparaisons ci-dessus ont été faites d'après les documents rédigés par les fabricants pour les acheteurs; le contenu de ces documents peut être modifié.

Passez en première



dans la voiture d'importation la plus populaire en Amérique du Nord **

*EPA 76, ville-grande route, le mileage peut varier en fonction de la fréquence d'usage et des routes empruntées.
**Prix de détail proposé par le fabricant, inspection avant livraison non comprise. F.A.B. à Vancouver, Toronto, Montréal, Dartmouth. Frais de transport local et frais de vente provinciale en sus, s'il y a lieu. Le concessionnaire est libre de vendre à un prix inférieur.
**D'après les relevés d'enregistrements des nouvelles voitures pour 1975 au Canada et aux États-Unis.



Voir les pages jaunes pour l'adresse du concessionnaire de votre voisinage.
Il vous dira tout ce qu'il faut savoir sur la F-10.

DATSUN

2060 OUEST, BOUL.
CHAREST

(Sortie par Jean-Talon nord)

681-7371

Du pain après les Jeux, selon Bourassa

par Pierre CHAMPAGNE

Le développement de la baie James absorbera, après les Olympiques, le surplus de main-d'oeuvre disponible suite à l'achèvement des grands travaux comme le chantier olympique, les hôtels, le métro, etc.

C'est du moins ce dont est persuadé le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa qui, hier après-midi, à l'Assemblée nationale, tentait de rassurer le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin.

Celui-ci s'était indigné, au début de la période des questions, que le chômage au Québec ait atteint un taux réel de 9% (neuf pour cent) portant à 238,000 le nombre de sans travail.

Face à cette situation qualifiée de catastrophique, M. Morin voulait savoir du premier ministre s'il avait un plan précis "pour la période post-olympique alors que les grands travaux prendront fin; alors que toute la vague de construction d'immeubles à bureaux et d'hôtels prendra fin. Les économistes disent clairement qu'après la période des grands travaux, nous allons nous trouver devant une vague de chômage sans précédent".

C'est alors que le premier ministre annonça que "jusqu'à ce que la dénatalité des années 60 se fasse sentir au début des années 80, les travaux de la baie James nous permettent, durant les années 70, de répondre au surplus de la main-d'oeuvre que nous avons".

Bouffon guindé

Le premier ministre devait par ailleurs profiter de ce débat sur le chômage et la baie James pour qualifier le chef de l'Opposition officiellement de "bouffon guindé".

Ce n'était cependant pas la première fois que M. Bourassa "criait des noms" à ses adversaires politiques. Au dernier congrès libéral, le premier ministre ne s'était pas gêné pour qualifier Camil Samson de "Fernandel politique" ce à quoi "Fernandel" devait répondre, à son congrès de Montréal, il y a deux semaines, qu'il avait à faire face, en Chambre, au "Symphonien de l'Assemblée nationale". On aura reconnu en "Symphonien" l'honorable premier ministre de la province.

Si le "criage de noms" n'est pas terminé, nous assisterons bientôt au "surnomage" de MM. Bellemare et Choquette, respectivement chefs de l'Union nationale et du Parti national populaire.

Le coût de la baie James

Profitant du fait que le premier ministre lui ouvrait la porte en mentionnant que les travaux de la baie James absorberont le surplus de main-d'oeuvre disponible d'ici le début des années 80, le chef de l'Opposition tenta, une fois de plus, de connaître le coût véritable de ces travaux gigantesques. Mais sa tentative demeura vaine.

Depuis quelques semaines, les péquistes sont de plus en plus acharnés sur cette question, réclamant, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, tant la convocation de la commission parlementaire des Richesses naturelles que la divulgation du coût des travaux de la baie James. Mais le gouvernement ne bronche pas. C'était la deuxième fois, cette semaine seulement, que l'Opposition demandait cette question aux membres du Cabinet. Mardi, elle avait été demandée au ministre des Richesses naturelles, M. Jean Curnoy, qui n'avait dit mot.

Le premier ministre répéta, hier, que l'Hydro devait éventuellement venir témoigner en commission parlementaire, mais il n'a pas dit quand. Il n'a pas révélé, non plus, si l'évaluation des travaux de la baie James étaient maintenant de 12, de 15 ou de 18 milliards de dollars.

LA DIFFÉRENCE, C'EST LE SUCRE.



**DIET PEPSI
CONTIENT DU SUCRE.**

Il y a 20 calories
dans un verre
de 6 onces liquides.

**TAB EST
SANS SUCRE.**

Il y a seulement 1 calorie
dans un verre
de 6 onces liquides.

**COUPON POUR UN CARTON
DE SIX bouteilles de
300 ml ou de 10 oz fl de Tab.**

Découpez ce coupon
et vous réduirez votre
consommation de sucre
avec le délicieux Tab.

**ÉCONOMISEZ
10¢**

à l'achat d'un
carton de six
bouteilles de
300 ml ou de 10 oz
fl de Tab.

Monsieur le marchand:
Sur présentation de ce coupon par votre client à l'achat
d'un carton de six bouteilles de 300 ml ou de 10 oz
fl de Tab, Coca-Cola Ltée vous paiera 10¢, plus 5¢
pour frais de manutention. Une demande de rembour-
sement sur toute autre base constitue une fraude. Une
facture prouvant que vous avez acheté un stock suffi-
sant (au cours des 21 jours précédents) pour couvrir
tous les coupons présentés pour remboursement
devra être présentée sur demande. Les coupons ne
seront pas acceptés et seront nuls s'ils sont présentés
par l'intermédiaire d'agences de l'extérieur, de cour-
tiers ou d'autres organismes qui ne sont pas des
distributeurs au détail de Tab, à moins d'avoir été
autorisés spécifiquement par Coca-Cola Ltée à
présenter les coupons pour remboursement. A inscrire
en face du numéro 102 sur le bordereau de débit des
coupons. Envoyer les coupons pour remboursement à:
Herbert A. Watts Limited, C.P. 2140, Toronto, Ontario
M5W 1H1. L'offre aux consommateurs expire le 31
juillet 1976.

Savourez **TAB**

Tab est une marque déposée de Coca-Cola Ltée 012

Le coupon est remboursable chez les marchands participants de la région desservie par:

Coca-Cola Ltée—Québec
Tab est une marque déposée de Coca-Cola Ltée.

Savourez **TAB**

La maladie industrielle menace le travailleur québécois

par Ghislaine RHEAULT
envoyée du Soleil

SHERBROOKE — De 60 à 80 pour cent des travailleurs québécois constituent des populations à risque pour les maladies industrielles.

C'est ce qu'a déclaré hier le Dr Paul Landry, directeur du département de santé communautaire de l'hôpital Maisonneuve de Montréal.

D'après le Dr Landry ce

problème des maladies industrielles, mis jusqu'ici en veilleuse, deviendra l'enjeu majeur dans le domaine de la santé au Québec d'ici les 10 prochaines années.

L'estimation pessimiste du Dr Landry était corroborée hier par les témoignages de plusieurs participants à un colloque tenu à l'université de Sherbrooke. Ces participants étaient venus de milieux aussi divers que ceux des départements de santé

communautaire, des CLSC, des milieux de la recherche et du syndicalisme. Cette estimation se fonde non pas sur une analyse scientifique mais plutôt sur l'expérience acquise notamment dans un dossier comme celui de la Canadian Copper.

Les causes

Les facteurs de détérioration de l'état de santé des travailleurs cités par le Dr Landry sont les suivants:

— les accidents: une étude réalisée à son DSC durant l'été 1974 démontrait que parmi tous les patients admis à l'urgence, 60% étaient des hommes et 60% d'entre eux des accidentés du travail.

— les produits toxiques: une étude américaine en dénombrement récemment 470.000. Or aucune loi n'oblige à faire la preuve de la non-toxicité de ces produits. Il existe par ailleurs un écart fort important entre les 1.000 cas d'empoisonnements relevés par le ministère de l'Environnement dans son rapport de 1974 et le nombre de cas compensés par la CAT (Commission des accidents de travail). Pour 70.000 travailleurs exposés aux matières toxiques

dans les fonderies, les industries textiles, les cimenteries, etc... on ne trouve en 1974 que 85 cas compensés.

A cet égard le Dr Landry soulignait le difficile problème de la définition des normes et de leurs applications, problème qui engage la responsabilité des gouvernements.

— la surdité: problème le plus courant qui, sans tuer, affecte néanmoins gravement la qualité de vie des travailleurs.

— les rayonnements ionisants, auxquels sont exposés dentistes et assistants dentaires qui peuvent causer des cancers, des dommages génétiques.

— le stress: il affecte les travailleurs soumis à des horaires en rotation, au bruit, à la cadence. C'est un phénomène auquel n'échappent pas les médecins chez qui on relève de 10 à 12% de maladies coronariennes.

Le jour où...

Selon leur origine ou leur appartenance, les participants ont identifié de façon variée les conditions d'une amélioration des milieux de travail. Ces conditions surviendraient...

— le jour où on aura obtenu des données complètes sur l'état de santé des travailleurs;

— le jour où les syndicats

auront fait un enjeu primordial de l'amélioration des conditions de travail;

— le jour où les travailleurs seront impliqués et mèneront des luttes vigoureuses sur ce terrain, au niveau de la prévention, mais aussi en exigeant compensations. Car, disait hier un médecin de la CAT, quand les compensations coûteront vraiment cher aux entreprises, sans doute prendront-elles plus au sérieux les mesures de prévention. A cet effet les dernières statistiques de la CAT démontrent pour 1976 une hausse phénoménale des réclamations, notamment pour les cas de surdité et d'intoxications;

— le jour où la profession

médicale sera sensibilisée à cette dimension de la santé. Actuellement rien ne le permet, les étudiants ne recevant à l'université aucune formation en médecine du travail;

— le jour où respectivement, DSC et CLSC, au-delà des querelles de territoires et de juridictions, auront suffisamment d'outils à leurs dispositions (en personnel, en crédits de recherche) pour intervenir dans leurs milieux;

— le jour où on saura identifier la source véritable des conditions insalubres de travail: l'Etat capitaliste qui ne peut que les engendrer dans la poursuite éternelle du profit.

Le gouvernement ontarien sert un ultimatum à une mine d'amiante

TORONTO (d'après PC) — Une mine d'amiante de Matheson, en Ontario, dispose de trois semaines pour réduire la concentration jugée excessive, de poussière d'amiante dans l'air, sans quoi elle devra fermer ses portes. C'est ce qu'a révélé le ministre des Richesses naturelles de cette province, M. Léo Bernier.

M. Bernier a précisé, lors d'une entrevue, que Hedman Mines Ltd avait reçu une liste des améliorations techniques qu'elle doit apporter à la suite de vérifications effectuées, le mois dernier, à la mine située à quelque 40 milles au nord de Timmins.

Le chef de l'Opposition, M. Stephen Lewis, a soulevé la question, la semaine dernière, en accusant la compagnie d'avoir violé la réglementation provinciale pendant plus de trois ans quant à la quantité de fibres d'amiante tolérée dans l'air ambiant.

D'une façon générale, l'Ontario n'y va pas demain morte avec les mines qui ne respectent pas la réglementation en matière de salubrité.

Le gouvernement de cette province a notamment fermé l'usine d'amiante de Matachewan, en avril, une propriété de la United Asbestos Inc.

Les experts du gouvernement — ceux du gouvernement québécois qui, incidemment, avaient visité l'usine, l'avaient trouvée exceptionnellement propre — ont décelé une trop grande concentration de fibres d'amiante dans l'air et l'ordre de fermeture du gouvernement ontarien n'a pas tardé à venir.

Nouvelle-Ecosse

Par ailleurs, en Nouvelle-Ecosse, le gouvernement a soumis à l'Assemblée législative un projet de loi susceptible d'assurer une compensation automatique aux mineurs de charbon atteints de maladies des mines.

Un ami international

Gordon's rafraîchit le monde.

Et voici comment:

Au Québec

À CHACUN SON GOÛT.

Dans un grand verre et sur de la glace, versez 1½ oz de Gordon's et remplissez à votre goût de tonic, de jus d'orange, de soda, de bitter lemon ou de lemon-lime et garnissez selon le cas, d'une tranche d'orange, de lime, de citron ou d'une cerise.

En Belgique

SALTY DOG

Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 2 oz de jus de pamplemousse non sucré et 1 cuiller à thé de jus de citron. Passez dans un verre à cocktail refroidi et salez généreusement.

En Angleterre

COLLINS

Dans un grand verre, versez 1½ oz de Gordon's et 1 oz de jus de citron sur glace. Ajoutez 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Remplissez le verre de soda en remuant légèrement. Décorez d'une tranche de citron.

En France

GIMLET

Agitez bien, avec de la glace, jus de ½ lime, ¼ oz de triple sec Leroux, 2 oz de Gordon's et du blanc d'oeuf. Passez dans une coupe à champagne refroidie. Décorez d'une tranche de lime.

À Hawaii

HAWAII 5-0

Dans un verre Old Fashioned de 6 oz, versez sur glace, 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'ananas. Remuez légèrement et décorez d'une cerise.

Au Brésil

POLO

Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange et 1 oz de jus de pamplemousse. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

À Majorque

DARBY

Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, ½ oz de lime, ½ oz de jus de pamplemousse et 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à cocktail. Ajoutez un peu de soda et une cerise.

En Australie

RICKEY

Pressez le jus de ½ lime sur glace dans un grand verre et mettez la lime dans le verre. Ajoutez 1½ oz de Gordon's, remplissez de soda et remuez.

En Grèce

GRAPEVINE

Versez sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus de raisin, 1 oz de jus de citron et un soupçon de grenadine. Remuez bien.

À Hong Kong

HARPOON

Versez, sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's et remplissez de jus de canneberge. Décorez d'une tranche d'orange.

Au Japon

RISING SUN

Versez 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'orange fraîchement pressée sur glace dans un grand verre. Ajoutez un soupçon de grenadine, remuez, décorez d'une cerise et servez.

En Argentine

GIN FIZZ

Agitez bien avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de 1 citron, 1 blanc d'oeuf et une cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un grand verre sur glace. Remplissez de soda. Décorez d'une cerise.

Aux Philippines

ORANGE BLOSSOM

Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange fraîchement pressée et un soupçon de grenadine. Passez dans un verre à cocktail refroidi. Garnissez d'une cerise.

En Italie

GIN AND IT

Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

En Afrique du Sud

SOUR

Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de ½ citron, ½ cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à "sour" refroidi. Décorez d'une tranche d'orange et d'une cerise.

Grande VENTE de FEU

DANS LE MAIL
DES GALERIES
DE LA CANARDIERE

Plusieurs marchands, dont les commerces ont subi des dommages par l'eau, le feu et la fumée, vous offrent présentement de

GRANDS SPECIAUX

jusqu'à épuisement de la marchandise.

"Viens faire un tour".



2485, BOUL. STE-ANNE, QUEBEC.

Gordon's... Les recettes les plus rafraîchissantes au monde.

Pour recevoir votre livret de recettes Gordon's, écrivez à:
RECETTES GORDON'S
Dépt. GLS, Boîte postale 636,
Succursale A, Montréal,
Québec H3C 2S1

Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.

DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.